



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Expression de sympathie au peuple et au Gouvernement du Honduras à la suite du récent ouragan	75
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Walding (Nouvelle-Zélande)	75
Discours de M. Genscher (République fédérale d'Allemagne)	79
Discours de M. Soares (Portugal)	84
Discours de M. Boronovo (El Salvador)	88
Discours de M. Karjalainen (Finlande)	91
Discours de M. Mavros (Grèce)	93

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

Expression de sympathie au peuple et au Gouvernement du Honduras à la suite du récent ouragan

1. Le PRÉSIDENT : Avant de poursuivre la discussion générale, je voudrais, au nom de tous les membres de l'Assemblée, exprimer au Gouvernement et au peuple du Honduras notre profonde sympathie et notre solidarité devant le terrible désastre causé par l'ouragan qui a dévasté ce pays.

2. Je voudrais, avec votre permission, donner lecture d'un télégramme que j'ai envoyé au Président de la République du Honduras en ma qualité de président de l'Assemblée générale :

“Monsieur le Président : Au nom des membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, je tiens à exprimer notre profonde sympathie au peuple du Honduras en cette heure de souffrance, à la suite du terrible ouragan qui a causé à votre pays tant de pertes et de misère. Ce désastre a été pour nous tous une cause de très grande préoccupation depuis que l'Organisation des Nations Unies en a pris connaissance. Maintenant que l'ampleur de la tragédie est connue, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer notre solidarité au Gouvernement et au peuple du Honduras.”

J'ai la certitude que toutes les nations représentées dans cette enceinte s'associent pleinement aux sentiments exprimés dans ce message.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

3. M. WALDING (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, d'avoir été élu à la présidence de cette session de l'Assemblée. Vos qualités et la longue

expérience que vous avez acquise en tant que ministre des affaires étrangères de votre pays vous désignaient admirablement pour ce poste. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche. Il s'agira de résoudre beaucoup de questions importantes et difficiles. L'année de votre présidence sera une année chargée : il nous faudra résoudre des problèmes d'intérêt primordial pour le bien-être futur, et même l'existence, de la société humaine.

4. Je parlerai tout d'abord de la mort tragique, survenue récemment, d'un premier ministre qui nous était cher, M. Norman Kirk. C'est lui qui l'an dernier était intervenu dans cette discussion au nom de la Nouvelle-Zélande. C'était un homme compatissant, un homme bon, toujours prêt à défendre le pauvre et le faible. Nous avons été profondément touchés par les sentiments de sympathie que nous ont exprimés dans le monde entier tous ceux qui ont pris part à notre deuil. Cette sympathie ne se manifeste que lorsque disparaît un chef qui a su, comme lui, s'élever au-dessus des intérêts nationaux, pour œuvrer en faveur de la cause de tous les hommes. Elle montre bien que la multitude souhaite ardemment voir les chefs des nations adopter des attitudes nouvelles. La Nouvelle-Zélande regrettera beaucoup M. Kirk. Mon gouvernement s'efforcera de traduire dans la réalité sa vision personnelle d'un ordre mondial économique et social nouveau. Nous continuerons à transporter sur le plan international comme le souhaitait M. Kirk, cette image d'une vie humaine dans des conditions décentes, qui inspire notre politique nationale. Notre objectif reste inchangé : nous voulons mettre à contribution les vastes ressources et l'intelligence des habitants de cette planète pour que chacun, et non seulement quelques favoris, ait la possibilité de vivre comme doivent vivre les êtres humains. Nous continuerons à œuvrer pour que de plus en plus les Nations Unies soient un centre capable d'harmoniser les actes des nations et de protéger les droits des petits Etats.

5. Ces trois dernières années, un changement remarquable s'est produit dans les attitudes des nations. En 1972, année de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm, la communauté internationale a compris et admis qu'il y avait des limites physiques à la croissance économique : les ressources naturelles et alimentaires ne sont pas illimitées; on ne peut impunément continuer à polluer l'environnement. En 1973, le monde a été brutalement mis au fait de certaines de ces limites physiques, notamment pour ce qui est de l'approvisionnement en énergie et en produits alimentaires. Il est devenu évident, hélas, que les institutions actuellement chargées de mettre à profit, pour le bien commun, les talents des hommes et les ressources du monde, ne pouvaient pas être aussi agissantes que nous l'avions espéré et permis.

6. En 1974, il est apparu à l'évidence que le monde devait s'efforcer sérieusement d'admettre que tous les peuples et tous les Etats sont interdépendants. Plusieurs conférences historiques ont eu lieu où les nations ont enfin commencé à étudier de façon réaliste les changements radicaux qui s'imposent si nous voulons instaurer l'ordre nouveau que le monde exige, un ordre nouveau qui garantira à l'avenir une répartition équitable des ressources mondiales. Parmi ces conférences, je citerai la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale concernant les matières premières et le développement, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la Conférence mondiale sur la population, 1974; il y aura bientôt aussi la Conférence mondiale de l'alimentation. Le thème commun de ces conférences était — et sera — l'interdépendance. Quel que soit le sujet étudié, la même conclusion s'impose : nous ne faisons qu'un, et si nous ne tenons pas compte de cette vérité, nous en pâtirons tous, et aucun de nous ne peut espérer un avenir digne de ce nom. Il fut un temps où seuls les visionnaires et les prédicateurs parlaient ainsi, mais aujourd'hui leur message a été repris par les hommes dits réalistes.

7. Les gouvernements, préoccupés de l'état de la planète, doivent voir plus loin que les problèmes causés par les tensions et les conflits locaux — déjà suffisamment difficiles à résoudre — pour faire face aux questions fondamentales qui touchent la survie même de l'humanité. Les grands problèmes de notre temps sont : la population, l'alimentation, l'énergie, les ressources naturelles, l'environnement et la nécessité impérieuse d'instaurer un ordre économique qui permette à tous les hommes de s'épanouir pleinement en tant qu'êtres humains. Pour l'avenir immédiat et prévisible, ce sont là les problèmes dominants qui devront être au premier plan des préoccupations de la communauté internationale et des Nations Unies. Notre habileté à les résoudre déterminera dans une large mesure l'atmosphère dans laquelle évolueront les relations entre Etats durant les 10 prochaines années.

8. La détente n'est pas seulement une question de relations politiques entre grandes puissances. Certes, elle doit se fonder sur une acceptation générale de l'interdépendance des grandes et des petites nations, des nations développées et en développement. Elle doit se fonder sur la volonté de chacun de nous d'œuvrer de concert pour résoudre les problèmes dont j'ai parlé. Au vrai, quelle est l'alternative ?

9. La pénurie alimentaire s'aggrave, et la communauté internationale a reconnu la nécessité urgente d'agir pour y faire face. Sans aliments, pas d'énergie humaine. La Conférence mondiale de l'alimentation sera d'une importance vitale. Les stocks alimentaires sont au niveau le plus bas enregistré depuis 50 ans. Nous vivons actuellement, en fait, au jour le jour. Les évaluations auxquelles on a procédé en vue de la Conférence mondiale de l'alimentation montrent que dans les années 1980, les pays en développement souffriront d'un grave déficit alimentaire. Par ailleurs, on a prédit la possibilité d'une famine générale pour la fin du siècle. Souci plus immédiat, nous risquons une grave pénurie alimentaire l'hiver prochain. Le mauvais temps a réduit les récoltes aux Etats-Unis et au Canada, qui ne pourront plus, comme ils l'ont fait si

souvent, assurer la soudure. La sécheresse au Sahel a causé la famine en Afrique. Vraisemblablement, plusieurs pays d'Asie pâtiront encore de la crise alimentaire.

10. Le climat est l'une des causes de ce problème; mais les nations aussi ont leur part de responsabilité. Les institutions destinées à veiller à la production, à la commercialisation et à la distribution des aliments ont failli à leur tâche; surtout, elles ont failli aux pays et aux peuples dont les revenus sont les plus faibles. Il existe un énorme potentiel de production alimentaire inutilisé, mais la communauté internationale n'a pas encore trouvé de moyens de mettre ses ressources et sa science au service de tous. Il faudra que la Conférence mondiale de l'alimentation fournisse le cadre nécessaire à une telle coopération. Si une crise se développe, on aura tendance à songer surtout à une aide alimentaire à court terme. Il est devenu plus nécessaire que jamais de prévoir sur le plan mondial des arrangements permettant d'éviter la pénurie alimentaire, car tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué. Nous devons faire en sorte de garantir des stocks alimentaires suffisants pour que les peuples ne connaissent plus la famine; en effet, l'expérience montre que, malheureusement, ce danger n'a pas été éliminé.

11. Toutefois, le monde ne peut compter uniquement sur les producteurs traditionnels en matière alimentaire. Il y a un déséquilibre fondamental dans la production alimentaire. La réponse à ce problème ne consiste pas à produire toujours davantage de produits alimentaires dans les pays riches et à donner une aide de cette nature à des pays lointains. Il faut accorder une haute priorité à l'accroissement de la production nationale dans les pays en développement. Il y a, dans de nombreuses régions, des ressources inutilisées de terres et d'eau. Ces ressources peuvent et doivent être employées pour accroître la production alimentaire. Il est indispensable que la Conférence alimentaire mondiale élabore des accords qui permettront de transférer les techniques agricoles aux pays en développement et d'accroître la fourniture de produits alimentaires; ces pays doivent disposer d'argent, d'énergie, d'engrais, de graines, de substances chimiques et de matériel lourd.

12. La plus grande partie de l'expérience acquise par la Nouvelle-Zélande porte sur les divers domaines de l'agriculture. Nous avons élaboré nos programmes de coopération technique et d'assistance en matière de développement de manière à les mettre à la disposition de ceux qui en auraient besoin. Au cours de l'an passé, plus de 30 p. 100 de notre aide bilatérale concernait le transfert de techniques agricoles, de matériel, d'équipement et de formation. En mettant au point cette aide, nous faisons des efforts très sérieux afin qu'elle offre un caractère pratique, j'oserai dire terre à terre. Nos amis du Pacifique Sud nous disent qu'au cours des années écoulées, leurs îles ont été littéralement surchargées d'études et de rapports préparés par des experts internationaux. Leur situation a fait l'objet d'études allant au-delà des besoins. Ce qu'ils attendent maintenant, ce sont des actes. C'est ce que nous nous efforçons de faire. Nous ne sous-estimons certainement pas la valeur de la recherche et notre propre agriculture a beaucoup dépendu d'elle. Mais nous estimons que si la production doit être accrue, il nous faut des hommes prêts à

mettre la main à la pâte et ne se contentant pas de préparer des études dans un bureau lointain. Pour notre part, nous nous efforçons d'éviter d'imposer des experts à d'autres. Nous espérons que les étudiants venus d'autres pays dont nous assurons la formation en Nouvelle-Zélande comprendront que le développement d'un pays ne peut se faire que par un dur labeur et que les travailleurs méritent tous un égal respect, qu'ils soient en cols blancs ou en bleus de travail.

13. La Nouvelle-Zélande, en tant que gros exportateur agricole, comprend l'intérêt des pays en développement comme ceux des autres Etats dans la bonne gestion des produits alimentaires et l'organisation ordonnée des marchés. Nous travaillons constamment à l'élimination des obstacles aux échanges et à la création de marchés stables à de justes prix. Sans doute travaillons-nous dans ce domaine dans notre propre intérêt, mais nous estimons aussi que nous œuvrons ainsi dans l'intérêt des autres. La Conférence mondiale de l'alimentation devrait apporter des directives constructives aux négociations commerciales multilatérales actuellement en cours. Nous espérons qu'elle devrait également permettre d'écarter les obstacles qui s'opposent au progrès dans ces négociations. Ce domaine d'activité portant sur les négociations de caractère agricole est difficile et complexe; il est rendu grandement compliqué par les politiques nationales. Cependant, si les produits alimentaires doivent être accrus, ce qui est nécessaire si l'on veut nourrir une population mondiale qui augmente rapidement, nous devons, par notre imagination, accomplir un réel progrès dans ce domaine vital.

14. Je viens de parler de nos préoccupations concernant la pénurie mondiale de produits alimentaires et j'ai dit que nous souhaitons mettre à la disposition des pays en développement les bienfaits de la technique et de l'expérience que nous avons acquises dans l'édification de notre économie qui repose sur l'agriculture. Avec nos collègues du Sri Lanka, nous avons favorisé l'adoption de mesures d'urgence pour faire en sorte que les pays les plus nécessiteux puissent obtenir des fournitures suffisantes d'engrais à des prix à leur portée.

15. Nous sommes persuadés que des progrès réels et durables ne pourront être accomplis par les pays en développement que si les politiques d'aide sont étroitement coordonnées avec la politique commerciale et monétaire. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été un événement historique et, à divers égards, un événement révolutionnaire. Ses conséquences se feront sentir pendant de nombreuses années.

16. Les révolutions les plus importantes, pensons-nous, surviennent dans l'esprit des hommes et non dans la rue. Le colonialisme s'est effondré au cours des deux dernières décennies parce que la conviction prévalait qu'il n'était plus de mise. De nombreuses années d'efforts ont permis d'éveiller la conscience des hommes et les puissances coloniales elles-mêmes en sont venues à partager cette conviction, certaines plus lentement que d'autres. Nous sommes maintenant, pensons-nous, sur le point d'aboutir à un changement d'attitude plus profond encore. Nous commençons à accepter, non seulement en paroles, mais

aussi en décisions d'ordre pratique, que tous les membres de la société mondiale dans laquelle nous vivons ont droit à une juste part des richesses et à une vie plus décente que cette société peut leur offrir. Discuter un ordre économique nouveau revient aujourd'hui à discuter de faits réels.

17. Une force d'impulsion s'est établie. De plus amples discussions seront certainement nécessaires avant d'aboutir à un accord général sur des actes pratiques et avant qu'un changement d'attitude ne soit complet. Mais pour aboutir à cela, nous devons maintenir cet élan et concentrer les énergies de la communauté internationale sur un champ d'action véritablement réaliste. Pour notre part, nous aimerions suggérer que l'Assemblée établisse en tant que tâches prioritaires pour l'année à venir les quatre problèmes suivants qui appellent une action d'urgence : l'alimentation, l'accession au commerce, la réforme du système monétaire et l'assistance en cas d'urgence. Nous estimons qu'il serait utile que l'Assemblée demande aux organes subsidiaires des Nations Unies de tenir compte de ces exigences dans l'élaboration de leurs ordres du jour et de leurs programmes de travail.

18. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a élaboré une série de mesures d'urgence permettant d'aider les pays les plus durement touchés par la situation économique [*résolution 3202 (S-VI)*]. Mon pays a attribué un crédit de 10 millions de dollars à ce programme. J'assisterai à la réunion du 27 septembre et je donnerai plus de détails à propos de cette contribution. Toutefois, nous espérons qu'une base plus ferme devrait être établie dans le cadre de la communauté internationale afin de permettre une assistance d'urgence à large échelle chaque fois que la nécessité s'en fait sentir. Nous devons pouvoir éviter le risque que la crise de l'énergie ou toute autre catastrophe semblable ne vienne créer un "quatrième monde" de pays auxquels ne serait laissé aucun espoir et qui n'auraient aucune perspective de développement économique et social au cours des décennies à venir. Mon gouvernement admet que les pays en développement doivent accroître leur participation au commerce international, grâce à un meilleur accès aux marchés des pays développés. Nous appuyons le système généralisé des préférences et nous procédons actuellement à la révision du plan de la Nouvelle-Zélande en vue de l'améliorer.

19. La Nouvelle-Zélande ne joue pas un rôle de premier plan dans les institutions financières mondiales, mais nous avons toujours été favorables — et nous continuons de l'appuyer — au principe selon lequel les pays en développement doivent participer pleinement aux discussions conduisant aux décisions importantes concernant l'ordre monétaire international.

20. J'aborde maintenant la question du désarmement. Quand on songe aux besoins de l'humanité, dont la plupart des orateurs qui ont pris la parole ce matin ont fait état, il est certes tragique de constater le gaspillage sans cesse croissant des ressources en vue de perfectionner des armes de destruction. Nous possédons assez d'armement atomique pour faire disparaître plusieurs fois notre planète. Tout le monde ou presque déclare vouloir arrêter la course aux armements et utiliser les quelques rares ressources

ainsi économisées à des fins constructives, à savoir pour le bien-être de l'humanité. Chaque année, cette organisation proclame solennellement qu'il est essentiel de consacrer des ressources supplémentaires au développement économique et social. Chaque année, elle clame la nécessité de procéder au désarmement, en particulier au désarmement nucléaire. Pourtant, chaque année, ses proclamations demeurent lettre morte. Nous voyons actuellement avec désespoir que des puissances de moyenne importance et même de petites nations s'efforcent de suivre le mauvais exemple donné par les grandes puissances nucléaires.

21. Depuis la dernière session de l'Assemblée, le rythme des essais d'armes nucléaires n'a cessé de s'accélérer. Les deux superpuissances nous ont déclaré qu'il faudra une décennie avant qu'elles puissent se désengager du labyrinthe de la course aux armements, une décennie pour aboutir à ce qu'elles ont choisi de qualifier "d'équilibre stratégique".

22. Pendant cette même période, si la communauté internationale n'agit pas énergiquement pour l'empêcher, nous nous trouvons devant la perspective, sinon la certitude, qu'il y aura de nouveaux apports au club nucléaire. Etant donné l'exemple fourni par les superpuissances — et je n'aime pas beaucoup faire la leçon aux autres — nous devons déclarer que nous rejetons totalement l'idée que la possession de ces armes effrayantes, ces éléments de suicide, puissent renforcer d'une manière quelconque la position ou la sécurité d'une nation. Au contraire, plus grand sera le nombre des Etats ayant de telles capacités, plus instables seront les rapports entre les Etats et plus grand sera le danger menaçant la paix mondiale. Nous sommes profondément inquiets de constater que les événements récents sont susceptibles de porter atteinte au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*]. Certains voient dans ce traité quelques défauts; mais, en dépit de ses imperfections, il ouvre la voie vers la sagesse et la raison.

23. Pendant de nombreuses années, les nations du Pacifique Sud se sont trouvées très près des zones d'essais des armes nucléaires. Les parties intéressées peuvent affirmer que les essais sont inoffensifs, mais ceux d'entre nous qui sont situés le plus près de ces essais sont pleinement conscients des dangers qu'ils représentent pour l'environnement humain. Nous savons que ces essais peuvent créer l'angoisse et l'appréhension parmi les populations partout dans le monde. Nous demandons à cette assemblée de réaffirmer, de la manière la plus nette et sans équivoque, que les essais, sous quelque forme que ce soit, doivent prendre fin de toute urgence par un traité d'interdiction complète. L'Assemblée devrait promouvoir les principes du Traité de non-prolifération.

24. Nous estimons que l'Assemblée devrait encourager de façon positive des propositions constructives émanant de pays d'une région donnée en vue de renforcer la sécurité et la stabilité régionales. Au cours des dernières années, cette recherche de la sécurité et de la stabilité internationales a reçu un élan nouveau grâce aux initiatives régionales. La Nouvelle-Zélande continue d'envisager favorablement cette attitude et nous demandons instamment à tous les Etats de coopérer pleinement pour donner leur plein effet aux

initiatives prises par des pays plus petits, dans diverses parties du monde.

25. J'en arrive maintenant à la question du droit de la mer. Le droit de la mer occupe une place extrêmement importante parmi les problèmes auxquels devrait s'attaquer de la façon la plus urgente la communauté internationale, dans l'année qui vient. Dans un monde où la population et les ressources sont étroitement liées, il est de la plus haute importance de se mettre d'accord sur une juste utilisation des ressources des océans.

26. La session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue à Caracas, cette année, a revêtu une importance toute particulière pour les pays du Pacifique Sud. Elle a fourni à la Nouvelle-Zélande et à ses voisins l'occasion de souligner la dépendance toute particulière des petites nations insulaires par rapport à la mer. Des Etats tels que ceux situés dans le Pacifique Sud se trouvent dans une situation désavantageuse; du point de vue géographique, ils sont fort éloignés et possèdent peu de ressources agricoles et minières. Le développement de leurs zones maritimes avoisinantes représente l'un des quelques moyens qui leur permettraient de compléter leurs très faibles ressources terrestres. La Nouvelle-Zélande a été encouragée par le fait qu'à Caracas ces nécessités particulières ont été généralement admises.

27. Il reste encore beaucoup à faire, mais nous avons été encouragés par les progrès accomplis. Pour la première fois, nous avons à notre portée les éléments essentiels pour un nouvel accord sur la mer territoriale des 12 milles et sur une zone économique de 200 milles. Sans aucun doute, il y aura beaucoup de négociations très difficiles avant d'aboutir à un accord juste et équilibré sur toutes les questions principales. La Nouvelle-Zélande en tant qu'Etat côtier, reconnaît les justes intérêts des autres : des Etats sans littoral et ceux qui ont un accès limité aux ressources de la mer. Nous admettons les justes intérêts de tous les pays, notamment des pays en développement, dans la préservation du patrimoine commun de l'humanité, en matière de ressources des fonds marins. Nous espérons que tous les pays envisageront la prochaine session de la Conférence, en 1975, comme une étape au cours de laquelle on parviendra à certains compromis. Si la Conférence est abordée dans cet esprit, nous pensons que cette session aboutira rapidement à un traité définitif.

28. Je parlerai maintenant du Pacifique Sud et de Nioué. Concernant les îles du Pacifique Sud, mais dans un contexte différent, nous sommes heureux de constater qu'au cours du référendum qui a eu lieu le 3 septembre, la population de Nioué a choisi de devenir autonome, dans une libre association avec la Nouvelle-Zélande. Le 19 octobre, la Nouvelle-Zélande et Nioué mettront fin à leurs rapports de puissance administrante à territoire non autonome. Nous entretenons dans une nouvelle période d'association, sur une base d'égalité. En tant qu'Etat autonome, Nioué prendra sa place comme membre à part entière dans le forum du Pacifique Sud, avec d'autres pays indépendants et d'autres Etats autonomes du Pacifique, y compris le Papua-Nouvelle-Guinée. La nouvelle Constitution de Nioué contient l'assurance de mon gouvernement que l'assistance économique

de la Nouvelle-Zélande à Nioué se poursuivra comme par le passé. Au cours du processus d'autodétermination, il a été fort utile, pour la population de Nioué, de même que pour la Nouvelle-Zélande, que les Nations Unies y aient constamment et étroitement participé.

29. La Nouvelle-Zélande est de plus en plus consciente de l'importance de l'Afrique sur la scène mondiale. Nous estimons qu'il est nécessaire, non seulement pour la paix, mais également pour le plus grand intérêt de la communauté internationale, de trouver des solutions durables et pacifiques aux problèmes intéressant ce continent.

30. Il est compréhensible que la situation en Afrique australe préoccupe toujours l'Assemblée. La Nouvelle-Zélande est fermement d'accord avec la communauté mondiale pour rejeter la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Mon premier ministre a saisi récemment l'occasion d'assurer le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Ogbu, du Nigéria, que la Nouvelle-Zélande maintiendrait sa position quant aux contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. Les équipes sud-africaines n'entreront pas en Nouvelle-Zélande, sauf si elles pratiquent un sport pour lequel l'*apartheid* n'est pas appliqué.

31. La Nouvelle-Zélande continue aussi d'offrir un appui pratique aux victimes de l'*apartheid*. Elle participe au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Namibie.

32. En outre, le Gouvernement néo-zélandais a décidé d'apporter une contribution de plus de 200 000 dollars, sur une période de deux années, à un projet conjoint avec le FISE permettant de fournir une aide humanitaire, grâce aux mouvements de libération, aux dizaines de milliers de personnes déplacées venues de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et de l'Angola, qui vivent maintenant en Zambie. Ces sommes sont consacrées à la fourniture de médicaments, de vaccins, d'aliments à haute teneur en protéines, d'instruments d'agriculture et de matériel scolaire.

33. Avant de conclure, je voudrais exprimer le plaisir de mon gouvernement à l'occasion de l'entrée aux Nations Unies du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau. Nous nous félicitons également du changement historique qui nous permet maintenant d'envisager l'admission prochaine de deux autres importants pays d'Afrique, le Mozambique et l'Angola. L'accession de ces deux pays à l'indépendance sera un pas important dans le processus de décolonisation et représentera une étape notable dans la libération de l'Afrique. Cela nous rapprochera davantage encore de la mise en œuvre du principe de l'universalité auquel mon gouvernement attache une grande importance.

34. J'ai dit que les préoccupations essentielles de l'Organisation portent aujourd'hui sur la population, l'alimentation, l'énergie, les ressources naturelles, l'environnement et la nécessité d'un nouvel ordre économique. Ce sont là des préoccupations universelles : chaque nation a le devoir de jouer son rôle dans la solution de ces problèmes. La Nouvelle-

Zélande estime que toutes les nations peuvent aboutir à ces résultats d'autant plus facilement qu'elles agiront au sein de la grande famille des Nations Unies, en acceptant les obligations aussi bien que les avantages de leur appartenance à l'Organisation.

35. M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) [*traduction de l'anglais**] : Je voudrais avant tout, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement de votre élection au poste de haute responsabilité que vous occupez. Cette élection unanime est la preuve de la confiance placée en vous, personnellement, et en votre pays, et de la certitude que vous ferez en sorte que les travaux de cette session de l'Assemblée générale, particulièrement importante, soient couronnés de succès. A ces félicitations, je voudrais ajouter mes sincères remerciements à l'égard de votre prédécesseur, M. Benites. Nous sommes heureux d'avoir commencé notre coopération aux Nations Unies sous sa direction éclairée.

36. Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue aux trois nouveaux Membres : le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau. Nous comptons qu'une coopération étroite et confiante s'établira également avec ces trois pays dans le cadre de notre organisation.

37. La vingt-neuvième session de l'Assemblée générale se déroule sur une toile de fond faite d'événements et de changements internationaux que nous pouvons considérer comme un défi à la raison politique. Nous partageons à ce propos la profonde préoccupation que reflète l'introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/9601/Add.1]. En dépit d'efforts intensifs pour aboutir à la détente, le nombre des conflits impliquant le recours à la force n'a pas diminué. Le réseau mondial des relations économiques est, en nombre d'endroits, endommagé, parfois même déjà détruit; le manque de matières premières, la lutte à propos des prix, l'inflation et les fluctuations monétaires nous entraînent vers une crise. La situation économique, dans certaines parties du monde, continue de se détériorer de façon dramatique; la famine s'étend toujours. Certains peuples se voient encore refuser leurs droits élémentaires. Le fossé entre la proclamation des droits de l'homme et la mise en œuvre de ces droits continue de s'élargir de façon intolérable. Nombreux sont ceux qui ne croient plus possible de résoudre leurs problèmes par accord mutuel. Ce sentiment de désespoir non seulement engendre la résignation et le fatalisme, mais il donne naissance également à des actes injustifiables — de quelque point de vue que l'on se place — de terrorisme individuel dont aucun pays n'est indemne, un terrorisme qui laisse aussi ses marques sanglantes dans des pays non engagés.

38. Mais ce qui doit nous préoccuper au plus haut point, c'est d'empêcher que ne soit entamée plus avant la solidarité internationale, et c'est donc d'inverser le processus de désintégration.

39. La République fédérale d'Allemagne a subi certaines expériences qui la distinguent de bien d'autres pays représentés ici et qui déterminent la nature de notre participation aux travaux de cette grande organisation mondiale. Avec votre permission,

* L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

j'évoquerai ces expériences afin de démontrer que nous avons besoin aujourd'hui de plus de solidarité internationale.

40. La République fédérale d'Allemagne est née de la séparation en deux Etats de la nation allemande indivisible. Nous sommes par conséquent plus profondément conscients que d'autres que les Etats, aussi grande que soit la nécessité de leur existence, sont des entités imparfaites. Nos concitoyens sont moins enclins à penser en termes d'Etats nationaux, à considérer leur gouvernement et leurs institutions politiques comme la source de toute sagesse et à croire que ces institutions seules peuvent venir à bout des importants problèmes inhérents à la poursuite de la paix, de la liberté, de la dignité humaine et du bien-être de l'humanité. C'est par conséquent avec inquiétude que nous observons, dans certaines parties du monde, la résurgence d'une tendance, pour certaines nations, à se surestimer, et à des tentatives faites par certains pays pour accroître leur prospérité aux dépens de leurs voisins. Cette procédure a toujours abouti à l'affaiblissement de tous. Par conséquent, la République fédérale d'Allemagne oriente sa politique vers l'objectif de l'unité européenne. Nous sommes persuadés que seule une Europe unie peut résoudre efficacement les problèmes sociaux, économiques et politiques actuels. Cette communauté veut également partager la responsabilité de résoudre les problèmes au-delà de ses frontières. Plus les nations de cette communauté seront intimement liées ensemble, plus elles seront capables d'agir en ce sens. Ce matin [2238^e séance], mon collègue français a fait mention d'une requête tendant à accorder à la Communauté économique européenne le statut d'observateur aux Nations Unies. Cette requête est une nouvelle preuve de la volonté de la Communauté de coopérer activement à la solution des problèmes mondiaux.

41. L'autre expérience que les Allemands ont acquise est que la force, au lieu de résoudre les problèmes, les rend en fait beaucoup plus difficiles à régler. Nous nous sommes réconciliés avec nos voisins d'Europe occidentale, particulièrement avec le peuple français, et le Gouvernement fédéral, sous la direction de l'ancien chancelier, Willy Brandt et de mon prédécesseur maintenant Président fédéral, Walter Scheel, a conclu des accords sur la renonciation de l'emploi de la force avec les pays dont nous étions séparés par un passé regrettable caractérisé par la force et les conflits. Le Gouvernement fédéral — et je peux le dire au nom de toutes les forces politiques responsables en République fédérale d'Allemagne — s'identifie au principe de la renonciation à l'emploi de la force. Ainsi qu'il est stipulé explicitement dans la Charte des Nations Unies, les peuples peuvent et doivent être maîtres de leur propre destinée, sur la base de la libre détermination. Ce principe, à notre avis, embrasse aussi le droit des pays divisés de se réunir si c'est là leur décision prise librement, et celui des nations de former des communautés supranationales. Mais si la force entre dans la conduite des relations internationales, elle sera alors le germe d'où naîtront davantage de conflits et de violence et, en conséquence, elle sera la source de malheurs, de privations et de désastres.

42. Ces deux expériences, l'imperfection de nos Etats et la folie de l'emploi de la force, ont conduit

la République fédérale d'Allemagne, par nécessité, sur la voie prise par cette organisation mondiale. Ce n'est que par un ordre international bien structuré que les peuples, dans nos Etats, trouvent le cadre dans lequel ils ont confiance de pouvoir vivre en sécurité.

43. Au nom de mon pays, je me prononce pour une forme de coopération embrassant toute l'humanité, dont le modèle le plus important est l'Organisation des Nations Unies, une forme de coopération qui, bien qu'empruntant certainement une voie laborieuse et pénible, est la seule digne et la seule qui promette en fin de compte d'être la plus couronnée de succès. La paix, la liberté, la dignité humaine, le bien-être et un système de relations internationales sur lequel on puisse compter sont inséparables.

44. Aujourd'hui plus qu'à tout autre moment dans le passé, c'est la volonté politique de coopération qui compte. Les institutions internationales ne peuvent être plus fortes que cette volonté politique. Il ne s'agit pas seulement d'être disposé à jouer un rôle constructif en mettant au point des traités internationaux; il faut aussi être résolu à les appliquer.

45. C'est la condition préalable de l'efficacité de cette nouvelle forme de relations internationales dont le développement a caractérisé la période qui s'est écoulée depuis la seconde guerre mondiale — qui, nous pouvons l'espérer, aura été la dernière. C'est là une condition préalable qui devra exister dans tous les pays, non seulement chez les gouvernements.

46. Je suis profondément convaincu que ce sont, individuellement, les citoyens de nos pays qui doivent faire preuve d'une volonté d'agir d'une manière que j'ai essayé de décrire comme étant la solidarité internationale. Les problèmes qui ont fait l'objet de conférences des Nations Unies au cours des mois passés et qui seront l'objet d'autres conférences dans les mois à venir — par exemple celles sur le problème du développement et des matières premières, des tendances démographiques, de l'utilisation de la haute mer et du problème alimentaire mondial — concernent chaque individu. Le sens des responsabilités communes d'un gouvernement et sa volonté de jouer un rôle constructif dans la solution de ces problèmes dépendent du degré de compréhension de son peuple.

47. Au cours des 25 dernières années, la coopération internationale dans ses formes multiples a créé un cadre dans lequel il a été possible d'arriver à des changements extraordinaires dans le monde. Permettez-moi de mentionner seulement deux de ces changements: le processus de libération des anciennes nations coloniales, qui se reflète de façon très frappante dans cette assemblée même, puisque les 51 membres du début sont maintenant devenus 138; et le développement par les Nations Unies d'une politique pour établir et maintenir la paix, politique qui a contribué à empêcher des conflits locaux et régionaux de s'étendre.

48. De plus en plus, on entend aujourd'hui formuler des doutes au sujet de ces mêmes règles et organisations internationales dont souvent le travail accompli calmement dans les coulisses a rendu possible une telle évolution.

49. Au nom du Gouvernement fédéral, je voudrais déclarer ce qui suit.

50. Nous voulons fortifier l'Organisation des Nations Unies et renforcer ses possibilités d'action. Quelles que puissent être ses imperfections, rien d'autre ne peut la remplacer. Ceux qui ont à cœur l'évolution pacifique de l'humanité doivent l'appuyer.

51. Les tâches des nombreux groupements régionaux sont complémentaires des tâches universelles des Nations Unies. Pour nous, le prestige des Nations Unies n'est en aucune façon diminué du fait que nous sommes membres d'une alliance défensive et qu'avec d'autres nous cherchons à créer une union politique et économique en Europe. Cette diversité des groupements internationaux est à la mesure de la diversité des relations internationales. Cette façon de faire est utile aussi longtemps qu'aucune organisation ne se tourne contre les autres et aussi longtemps également que toutes respectent les règles sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord dans ce cadre plus large. Mon pays respectera ces deux exigences.

52. Les organisations sont l'œuvre des hommes, et comme telles, elles sont imparfaites; en outre, les temps et les problèmes se modifient. Pour la République fédérale d'Allemagne, il n'y a aucune raison de mettre en question les fondements de l'ordre international existant. Il nous faut plutôt en développer les règles et les institutions et les adapter aux exigences nouvelles. Unissons-nous pour étudier tous les aspects du système des Nations Unies et pour voir comment l'Organisation elle-même, ou les principes et les règles sur lesquels elle est fondée peuvent être améliorés pour permettre la solution de ses problèmes. La République fédérale d'Allemagne aidera à une revue de ce genre dans le même esprit qui l'inspire pour rechercher au sein d'autres organisations, en particulier le GATT et le FMI, comment pourrait être obtenue une réforme organique du système international.

53. Nous devons examiner très attentivement les formes de coopération internationale que nous avons mises au point afin de voir si elles peuvent permettre d'éliminer les causes des crises qui se sont produites dans plusieurs parties du monde. Dans la Charte des Nations Unies, la solution des problèmes économiques, sociaux et humanitaires du monde se voient accorder la même priorité que l'objectif de la sauvegarde de la paix. Tout cela est indivisible. Nous savons que la paix est plus d'un état dans lequel les combats ont été arrêtés pour un moment. L'ordre économique international comprenant le principe de l'égalité et de l'association dans les relations commerciales aidera également par lui-même à sauvegarder la paix.

54. Ceux qui doutaient encore de la nécessité d'agir rapidement ont dû avoir les yeux ouverts par les événements des 12 derniers mois. Le prix de nombreuses matières premières d'importance majeure a haussé dans des proportions jusqu'à présent inconnues; le prix de l'énergie a accusé une hausse verticale. Vous en connaissez tous les conséquences. D'une part, des déficits alarmants de la balance des paiements, d'autre part, de vastes surplus. Ceci a ajouté de l'huile sur le feu de l'inflation mondiale. Les données qui avaient servi en tant que base valable pour les prévisions économiques se sont trouvées dépassées d'un jour à l'autre. Dans de nombreux pays existe un sentiment grandissant d'incertitude devant les tendances économiques qui semblent moins prévisibles

que jamais dans le passé. Les conséquences touchent tout le monde. Les difficultés auxquelles doivent faire face les pays industriels sont considérables, mais ne peuvent être comparées à celles des pays moins développés qui manquent de ressources naturelles et dont l'existence même est menacée. Nous devons serrer nos ceintures, mais pour ces pays, c'est une question de survie.

55. C'est un état de choses qui ne fait aucune distinction entre les différents systèmes. Il touche toutes les nations, riches ou pauvres, en développement ou industrialisées.

56. J'insiste beaucoup sur ce point. Une exacerbation des conflits d'intérêts entre les pays producteurs de matières premières et les pays industrialisés, non seulement crée des problèmes entre ceux directement intéressés mais frappe d'abord et au plus haut point les pays tiers. Ce genre de situation peut provoquer de nouvelles tensions et de nombreux pays pourraient être grandement tentés d'essayer de sauver leur propre peau sans considération pour les autres. Ne cédon pas à cette tentation : les terribles expériences du passé nous ont appris à ne pas chercher refuge dans un isolationnisme économique qui ne fait pas disparaître les difficultés. Au contraire, les relations économiques mondiales sont tellement imbriquées que toute mesure égoïste ne peut que provoquer des contremesures. Par conséquent, une attitude égoïste mène directement au chaos économique et aux tensions entre les Etats et leurs peuples. Ce que nous voulons, c'est précisément le contraire; nous voulons supprimer les disparités actuelles, notamment le fossé qui sépare les pays industrialisés des pays en développement; nous voulons éviter de nouveaux conflits et des situations où certains sont entièrement dépendants des autres. Pour y parvenir, nous devons améliorer les structures économiques et sociales dans le monde entier; nous devons augmenter le rendement et encourager une croissance raisonnable sans négliger la protection de l'environnement qui n'a absolument pas perdu de son intérêt depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972. Lorsque les pays en développement, producteurs de produits de base, essaient d'obtenir de meilleurs prix pour ceux-ci, il faut s'efforcer d'éviter des fluctuations de prix excessives. En même temps, nous devons chercher à obtenir des fournitures à long terme de ces produits. Mais, dans l'intérêt de tous, nous devons nous assurer que les recettes plus importantes obtenues à partir des matières premières et de l'énergie seront utilisées raisonnablement et réinsufflées dans l'économie internationale. L'argent doit être employé là où le besoin s'en fait sentir avec le plus d'urgence.

57. Nous sommes prêts à apporter notre aide dans la recherche de solutions, aussi bien sur le plan régional que mondial, afin d'éviter des tensions dans le système monétaire international.

58. Lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en avril dernier, un important dialogue s'est engagé à l'échelle mondiale, sur les problèmes économiques. Nous devons le poursuivre avec une grande patience, avec résolution et en faisant appel à nos facultés de jugement. Personne ne profitera de décisions qui ne soient appuyées par les principaux partenaires mondiaux; personne ne tirera

bénéfice de résolutions qui mettraient en doute l'ordre économique mondial fondé sur la division du travail et la liberté du commerce, et qui tenteraient de remplacer cet ordre par un système de dirigisme global.

59. Il est vrai que le système économique mondial actuel présente des défauts et n'est pas sans faiblesses. Nous devons, par conséquent, le développer encore, l'améliorer et l'adapter aux besoins de toutes les nations. La République fédérale d'Allemagne a fait des contributions précises dans ce but et désire poursuivre dans cette voie.

60. Nous apprécions les efforts des pays industriels pour rendre leurs marchés plus accessibles aux produits des pays les moins développés. La Communauté économique européenne, à laquelle mon pays appartient, a répondu à ce besoin pendant un bon nombre d'années en accordant des préférences tarifaires générales. C'est ainsi qu'il a négocié avec 44 pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique un système général de relations économiques mutuelles.

61. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a aussi donné son appui à des projets de coopération présentés par des entreprises privées dans des pays en développement. Par des mesures appropriées, il s'efforce de diriger les investissements vers les pays les moins développés.

62. Au cours des dernières années, le Gouvernement de la République fédérale a constamment accru son aide pour le développement aux pays qui ont plus particulièrement besoin de la solidarité internationale, et il continuera à agir de la sorte.

63. La République fédérale d'Allemagne s'est déclarée prête à apporter, en tant que membre de la Communauté économique européenne, une contribution substantielle aux opérations d'urgence des Nations Unies au profit des pays les plus sérieusement affectés, dès que les autres pays intéressés auront accepté de jouer un rôle correspondant.

64. La République fédérale d'Allemagne participe à la lutte contre la faim dans le monde et aux efforts déployés pour la solution de la crise alimentaire mondiale. Au sein de la Communauté économique européenne, notre contribution est également considérable. Nous apportons notre aide en fournissant des engrais. Le Président des Etats-Unis d'Amérique [2234^e séance] et son Secrétaire d'Etat [2238^e séance] ont très justement mis l'accent devant cette assemblée sur l'importance de ce problème.

65. L'augmentation des prix des matières premières et les problèmes qui en découlent nous confrontent à d'énormes difficultés économiques. Cependant, le Gouvernement fédéral fera des efforts particuliers pour continuer à accroître son aide au développement. Au cours des années qui viennent, il entend porter cette aide à un plus haut niveau que ce que représente pour l'instant le budget national dans son ensemble. Cela a déjà été décidé pour 1975. L'aide multilatérale continuera à jouer un rôle de premier plan dans notre programme d'assistance au développement.

66. Nous faisons des efforts afin d'augmenter et d'intensifier les échanges dans les domaines de la science et de la technique. Tous les pays doivent avoir accès aux ressources scientifiques et techniques

mondiales, de façon à devenir de plus en plus à même de résoudre leurs problèmes par eux-mêmes. C'est aussi ce à quoi tendent nos projets dans le domaine de l'aide à l'éducation. Nous nous félicitons de l'idée d'une conférence des Nations Unies sur la science et la technique et nous ferons de notre mieux pour en encourager la réalisation.

67. Les événements de l'an dernier ont, une fois encore, mis en évidence l'interdépendance du monde économique. Ils nous ont montré clairement combien les mécanismes économiques complexes des pays hautement développés sont sensibles. Leur capacité même a ses limites. Les économies de ces pays ne peuvent fonctionner qu'en vertu de leurs propres lois et la stabilité intérieure y joue un grand rôle. Seuls les pays dont l'économie est satisfaisante peuvent être des partenaires commerciaux valables pour les pays en développement; seuls, ils sont susceptibles d'apporter une aide et, à long terme, de régler les problèmes des autres au-delà de leurs frontières; les pays industrialisés dont les économies sont ébranlées par l'inflation sont condamnés à perdre leur efficacité.

68. Par conséquent les résultats de la politique constante de la République fédérale d'Allemagne qui vise à la stabilité intérieure, profitent également à d'autres pays.

69. Nous savons que la solution des problèmes économiques et sociaux n'est possible que lorsque les préalables politiques sont remplis, le plus important étant un effort considérable en vue d'assurer la paix. Cette tâche demeure la principale mission des Nations Unies. Nous constatons avec satisfaction que dans de nombreuses parties du monde une action difficile est menée afin d'éliminer les conflits et les tensions. Il est important d'encourager et de soutenir ces efforts.

70. S'agissant de paix et de sécurité, sont évidemment concernées aujourd'hui deux régions où les conflits ont une incidence directe particulièrement sur nous, Européens; il s'agit du Moyen-Orient et de Chypre. La conclusion des accords de dégagement au Moyen-Orient a suscité de nouveaux espoirs de parvenir à un règlement général pacifique du conflit.

71. Ces premières mesures doivent être suivies par d'autres en vue d'établir une paix durable et équitable assurant l'existence de tous les Etats et de tous les peuples dans cette région tout en prenant en considération les droits légitimes du peuple palestinien. Les progrès déjà réalisés démontrent que même les parties au conflit sont maintenant convaincues qu'une véritable solution ne peut être obtenue que par des moyens pacifiques. La République fédérale d'Allemagne se félicite de cette évolution dans laquelle les efforts accomplis par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, ont joué un rôle décisif.

72. La paix au Moyen-Orient libérera des forces importantes qui pourront être utilisées pour reconstruire et développer toute la région de l'est et du sud de la Méditerranée. La République fédérale d'Allemagne et ses partenaires européens ne manqueront pas d'apporter leur coopération. En amorçant un dialogue arabo-européen, les neuf membres de la Communauté ont déjà jeté les bases de cette grande tâche.

73. Le Gouvernement fédéral déplore profondément les récents événements de Chypre et leurs tragiques

conséquences pour le pays et la population. Nous espérons que les parties impliquées dans ce différend pourront bientôt parvenir à un règlement négocié, assurant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre et rétablissant la paix intérieure et extérieure de ce pays.

74. Au Moyen-Orient comme à Chypre, les Nations Unies ont utilisé leurs organismes pour appuyer les efforts en vue d'un cessez-le-feu et rendre les négociations possibles. A cet égard, je désire souligner l'œuvre précieuse accomplie par le Secrétaire général, Kurt Waldheim, et nous lui en savons gré.

75. Nous remercions les soldats de la Force chargée du maintien de la paix pour leur dévouement au service des Nations Unies et nous rendons hommage à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie dans cette tâche.

76. La République fédérale d'Allemagne reconnaît les fonctions importantes de la Force chargée du maintien de la paix; elle a appuyé, par conséquent, les mesures prises au Moyen-Orient et à Chypre par des contributions volontaires supplémentaires. L'efficacité et les possibilités d'action des forces de l'ONU pourraient être encouragées par la mise au point de directives afférentes aux opérations de maintien de la paix. Nous devrions accroître nos efforts pour aboutir à un tel accord.

77. Quelle contribution concrète pourrions-nous faire à une politique de paix active? La politique étrangère de la République fédérale d'Allemagne est orientée vers la détente. La détente en elle-même ne fera pas disparaître les divergences actuelles ou ne fera pas automatiquement régner la sécurité. Mais la politique de détente est un instrument efficace dans les efforts visant à éliminer les anciens conflits et à empêcher que de nouveaux ne surgissent. Ce n'est que dans une atmosphère de détente que les efforts pour la limitation et le contrôle des armements auront un sens véritable dans le domaine de la sécurité.

78. Dans sa politique de détente, le Gouvernement fédéral inclut le problème le plus difficile et le plus brûlant de l'Allemagne même, à savoir la division de notre pays avec toutes ses conséquences pénibles pour le peuple. Je tiens à répéter ce que le Gouvernement fédéral disait du haut de cette tribune lors de la vingt-huitième session [2119^e séance], à savoir que nous ne pouvons accepter la division en tant qu'arrêt définitif de l'histoire pour la nation allemande. Cet arrêt ne sera rendu que par le peuple allemand lui-même. Le Gouvernement fédéral s'en tient à sa politique visant à encourager la paix en Europe, une Europe dans laquelle le peuple allemand pourra retrouver son unité par la libre autodétermination.

79. Cependant, cela ne nous empêche pas d'épuiser tous les moyens possibles de coopération dans les circonstances actuelles. C'est là notre politique, qui nous a menés à des relations contractuelles avec l'autre Etat allemand, la République démocratique allemande. On a vu que la coopération entre les pays divisés peut être rendue possible aux Nations Unies, malgré des divergences fondamentales du point de vue politique, tout ceci dans l'intérêt de tous — et je pense même dans l'intérêt de l'Organisation mondiale elle-même.

80. La détente en Europe devait commencer là où les divergences se faisaient sentir le plus, à savoir à Berlin. L'Accord quadripartite sur Berlin, en date du 3 septembre 1971, a été la première étape. Partant, l'un des critères permettant de mesurer la détente est constitué par la façon dont l'Accord donne satisfaction. L'avenir assuré de Berlin est un élément indispensable de la détente en Europe et demeure d'un intérêt vital pour notre politique.

81. La République fédérale d'Allemagne veut que la politique de détente soit poursuivie de façon efficace. Dans cet esprit, le Gouvernement fédéral a coopéré activement et de façon constructive aux pourparlers de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Genève, et aux entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale. Nous ne recherchons pas d'avantages qui ne puissent profiter qu'à une partie; nous recherchons ce qui permettra aux nations de coexister sur le continent européen surpeuplé. Nous espérons que ces conférences nous rapprocheront de l'époque où l'Est et l'Ouest ne s'affronteront plus.

82. Nous ne pouvons ni ne voulons nous faire à l'idée de voir se poursuivre indéfiniment la course aux armements à laquelle les grandes puissances ne sont pas seules à y participer. Les ressources économiques de l'humanité doivent être utilisées de plus en plus pour mettre fin à la famine et à la pauvreté dans le monde, mais elles devraient être concentrées sur cette tâche dès maintenant, et non pas après qu'il y aura eu un gagnant dans cette course aux armements.

83. C'est pourquoi j'estime que, plus que jamais, nous devons rechercher des mesures pratiques et contrôlées de désarmement et de contrôle des armes. Comme auparavant, la République fédérale d'Allemagne est résolue à faire un apport constructif à cet égard. Le désarmement et le contrôle des armements sont une partie intégrante de notre politique. Nous sommes également disposés à assumer des responsabilités supplémentaires à la Conférence du Comité du désarmement et nous sommes certains que nous aurons l'occasion de le faire dans un proche avenir.

84. A cet égard, je voudrais souligner l'importance considérable que nous attachons à la politique de non-prolifération des armes nucléaires. La République fédérale d'Allemagne a l'intention de participer à la Conférence des parties chargée de l'examen sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 1975. Elle espère qu'elle pourra ainsi saisir une nouvelle occasion de s'opposer à tout ce qui serait susceptible de mettre en péril la politique de non-prolifération.

85. A l'Assemblée générale, si la République fédérale d'Allemagne concentre son attention sur trois séries de problèmes de coopération mondiale, à savoir : le renforcement de l'ordre international et de ses institutions, l'amélioration des relations économiques internationales dans un esprit d'association et de solidarité, et des contributions concrètes vers la détente et le désarmement afin d'assurer une paix durable — elle le fait parce qu'elle est consciente de l'attente, des désirs, des espoirs et des vœux de notre peuple et de toutes les autres nations, et qu'elle les

respecte. En fin de compte, tous ces efforts visent à améliorer le bien-être de l'être humain.

86. Cette idée nous mène à l'aspect central des travaux des Nations Unies, aspect sur lequel l'Assemblée devrait concentrer toute son attention : j'entends par là la question des droits individuels de l'homme et de la protection de l'individu au sein de la communauté. Je voudrais mettre en garde ceux qui croient qu'il suffit de faire face aux menaces de l'extérieur en s'opposant à la guerre et à la destruction. Ce qu'il faut ce n'est pas seulement reconnaître les droits de l'homme et leur acceptation universelle; on doit également prôner leur application et trouver des mesures extérieures qui permettront de préserver la paix avec une fermeté intérieure et un pouvoir de conviction.

87. Ce sont là des droits élémentaires qui doivent être respectés et appliqués dans le monde entier et en Europe — et je veux dire dans toutes les parties de l'Europe — pas moins qu'ailleurs dans d'autres continents.

88. Nous espérons que l'entrée en vigueur des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolution 2200 A (XXI)] que la République fédérale d'Allemagne a ratifiés en décembre 1973 donnera un élan nouveau.

89. En tant que nouveau membre de la Commission des droits de l'homme, nous voulons coopérer de façon responsable aux efforts de cet organe pour que les droits de l'homme soient réalisés. Nous ferons de notre mieux pour que les individus soient protégés contre un traitement arbitraire de la part d'un Etat et mettre les groupes de population à l'abri de la discrimination raciale, religieuse, politique ou autre.

90. Nous nous félicitons de la décision de la Commission des droits de l'homme et de ses organes visant à préparer des études sur la question de l'autodétermination. Le droit à l'autodétermination ne doit pas seulement s'appliquer à la décolonisation dans un continent seulement, mais dans toutes les parties du monde.

91. L'autodétermination et les droits de l'homme sont des questions essentielles qui se posent également à l'Afrique australe. Les problèmes touchant la décolonisation et l'élimination de la discrimination raciale dans cette région du monde vont de nouveau retenir l'attention de cette assemblée générale. Notre attitude ne laisse aucun doute : nous exigeons que tout vestige du colonialisme soit éliminé; nous condamnons toutes les formes de discrimination raciale. Nous pouvons constater aujourd'hui avec satisfaction que depuis la dernière session de l'Assemblée générale, des changements essentiels sont intervenus.

92. Nous nous félicitons de la décision historique du Portugal de reconnaître l'indépendance de la Guinée-Bissau et de frayer la voie de l'indépendance au Mozambique et à l'Angola. Nous voyons là une confirmation de notre théorie selon laquelle le courage, l'énergie et la sagesse peuvent aussi aider à régler ces problèmes.

93. La garantie des droits individuels de l'homme, l'interdiction de toutes les formes de racisme où que ce soit et l'accession des nations à l'autodétermination sont des tâches à la réalisation desquelles mon peuple, inspiré pour le moins par sa propre expérience poli-

tique, voudrait apporter sa contribution d'une façon sincère et énergique.

94. Dans son traité "De la paix éternelle" rédigé en 1795, le philosophe allemand Emmanuel Kant, dont nous célébrons cette année le 250^e anniversaire, a élaboré les principes de la coopération internationale. Ces objectifs universels sont aussi ceux que poursuivent les Nations Unies. Les principes de coopération internationale qu'elles ont établis il y a presque 30 ans sont aujourd'hui reconnus sur le plan universel. Mais si les déclarations et les résolutions solennelles sont de bonnes choses, nous devons toutefois faire plus. L'Assemblée générale à sa présente session aura pour tâche de donner un élan pratique pour tracer la voie à nos travaux futurs de sorte que, grâce à des mesures concrètes, même si elles présentent un caractère réduit, nous puissions nous rapprocher des objectifs des Nations Unies. A la fin de cette session de l'Assemblée, l'on nous jugera d'après les progrès que nous aurons accomplis tout au long de cette voie.

95. M. SOARES (Portugal) : Monsieur le Président, je ressens aujourd'hui, en prenant pour la première fois la parole devant l'Assemblée générale, une double satisfaction, non seulement parce que j'ai la joie de représenter un Portugal nouveau, sans aucun rapport avec celui qui fut si souvent condamné par les Nations Unies, mais aussi parce que j'ai l'honneur de m'adresser à une Assemblée que vous présidez.

96. Ce Portugal rénové a cessé d'être un pays hostile ou rénitent à l'égard de l'ONU, refusant constamment d'accomplir les devoirs qui lui incombent; c'est un pays aujourd'hui prêt à participer pleinement à la vie internationale et à suivre les recommandations des Nations Unies, et décidé à rentrer, en toute bonne foi, dans le concert des nations pour y retrouver la place à laquelle sa culture ancienne et son histoire plusieurs fois séculaire lui donnent droit.

97. Je me félicite également de l'heureuse circonstance qui fait de vous le Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. En tant que Portugais, en tant que combattant de la liberté, je ne saurais oublier, et avec moi tant de mes concitoyens, que votre pays, Monsieur le Président, a accueilli généreusement plusieurs dizaines de Portugais chassés de leur patrie par l'oppression du régime antérieur, comme par exemple le général Humberto Delgado, plus tard assassiné par la police politique de Salazar. Nous avons tous à l'esprit ce que fut, à l'égard de notre combat, la solidarité de votre gouvernement, de cette Algérie, point de rencontre du monde méditerranéen, du monde arabe, du monde africain et de tout un tiers monde souvent incompris mais dont la voix se fait maintenant entendre et devient de plus en plus respectée. C'est dans votre pays que se sont déroulées, avec un succès complet, les négociations décisives qui ont abouti aux accords d'Alger, entre les représentants du Gouvernement portugais et ceux du Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde [PAIGC], et qui ont mis un terme définitif à la guerre et à la domination coloniale en Guinée-Bissau.

98. Au Président sortant, M. Benites, j'adresse également mes félicitations pour son excellent travail qui atteignit son point culminant avec la session extraordinaire d'avril dernier. J'ai eu, l'an passé, l'heureuse

occasion de visiter son beau pays, et j'ai pu y constater, parmi tant d'autres choses, que les îles Galápagos constituent un modèle exemplaire d'une politique équilibrée de préservation de l'écologie et de l'environnement naturel, problèmes qui, sous peine de mettre en danger toute activité humaine, ne sauraient être repoussés dans l'ombre par les grandes questions économiques et politiques actuelles.

99. Au nom du Portugal nouveau que je représente ici aujourd'hui, je tiens à déclarer solennellement que, dorénavant, nous apporterons à l'Organisation des Nations Unies, aux idéaux suprêmes de qui nous adhérons maintenant sans réserve, toute notre collaboration afin de contribuer, avec les moyens limités dont nous disposons, à l'édification d'un monde de paix et d'entente entre les nations.

100. Malheureusement, l'oppression et l'obscurantisme qui dominèrent le Portugal pendant près d'un demi-siècle empêchèrent jusqu'à présent toute collaboration fructueuse et aboutirent au refus systématique des recommandations de l'ONU. Cette politique négative et dépourvue de réalisme, qui se refusait à comprendre le monde actuel, conduisit mon pays à une position d'isolement stérile exerçant sur les Portugais une véritable contrainte. Le dictateur Salazar, dans son arrogance absurde, en arriva même à proclamer que nous étions, dans le monde, "orgueilleusement seuls". Je tiens à préciser que le Portugal libre et démocratique que nous sommes en train de construire — avec de grandes difficultés, certes, mais forts de la confiance générale de notre peuple — commence maintenant à se sentir orgueilleusement accompagné. Je ne vois, en effet, de meilleure compagnie pour mon pays que celle qu'il pourra trouver en vivant intensément, loyalement et sincèrement la vie de cette communauté internationale, de cette grande famille des Nations Unies, organisation presque planétaire dans son universalité.

101. Dès l'aube des premiers espoirs nés de la Charte de l'Atlantique, en pleine horreur d'une guerre dévastatrice, le premier objectif proclamé fut celui de voir s'établir la paix qui créerait les conditions permettant à toutes les nations de vivre en sécurité à l'intérieur de leurs frontières et garantirait à tous les hommes, dans tous les pays, la possibilité de vivre à l'abri de la peur et de la misère. A cet effet fut proposée la création, par les nations, d'un centre destiné à harmoniser leur action qui assurerait l'usage de la tolérance, du bon voisinage, de la paix et de la sécurité pour tous. Cette tâche des Nations Unies — malgré les difficultés et échecs — est de mieux en mieux comprise et réalisée dans la mesure même où, chaque année, de nouveaux pays viennent se joindre à cette assemblée.

102. Au cours de cette vingt-neuvième session, nous pouvons nous féliciter de l'admission de trois nouveaux Membres : le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau. Permettez-nous, toutefois, de témoigner une joie particulière à l'occasion de l'admission de la République de Guinée-Bissau, que le Portugal s'enorgueillit de voir dans cette assemblée, pays d'expression portugaise et auquel nous attachent de si forts liens historiques et socio-culturels. Je me sens particulièrement honoré d'avoir pu participer personnellement au processus de décolonisation de la Guinée-Bissau, processus que j'ai salué il y a un an,

lors de la proclamation unilatérale d'indépendance, et qui culmine maintenant avec l'entrée aux Nations Unies. Il est toutefois douloureux — et je l'affirme avec un sentiment d'angoisse — que ce processus de décolonisation si tardif ait laissé derrière lui une longue guerre inutile au cours de laquelle tant de jeunes des deux patries sont morts ou ont cruellement souffert dans leur chair. Je ne puis qu'espérer que ce sang versé en vain deviendra le ciment d'une amitié fraternelle entre deux peuples qui ont tant donné d'eux-mêmes l'un à l'autre et qui pourront tant bénéficier d'une coopération étroite, sous le signe du respect mutuel et de la plus complète égalité.

103. Une des préoccupations du gouvernement que je représente dans cette assemblée a été celle d'attirer l'attention de ses alliés sur l'avantage de l'entrée immédiate de la République de Guinée-Bissau dans l'Organisation des Nations Unies. En effet, force est de reconnaître qu'au long de tant d'années de guerre et de privations, le PAIGC — dont les dirigeants ont donné tant de preuves de maturité et de haut sens des responsabilités — a, de par sa propre implantation populaire et son esprit de résistance, établi concrètement dans les faits le principe de l'autodétermination du peuple qu'il représente aujourd'hui indubitablement.

104. Je voudrais, ici, adresser un mot de reconnaissance particulière au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour son action persuasive personnelle. Sa visite à Lisbonne, en réponse à une invitation du Gouvernement portugais, a eu lieu à un moment décisif du processus de décolonisation et a beaucoup contribué à l'accélération de ce processus qui compte déjà aujourd'hui, en un temps record, plusieurs jalons positifs et concrets dans son évolution.

105. Rien de tout cela n'aurait toutefois été possible si, au Portugal même, ne s'étaient produits les changements apportés par le mouvement militaire et populaire du 25 avril. Celui-ci a ouvert au peuple portugais la possibilité de construire un pays libre et démocratique dans lequel les droits inaliénables de la personne humaine et les libertés fondamentales sont désormais respectés, un pays dans lequel tous travaillent pour que la justice sociale règne.

106. Le mouvement du 25 avril est le résultat de la longue et persistante lutte du peuple portugais contre l'oppression et l'obscurantisme d'un régime dictatorial qui décidait de tout sans jamais consulter les citoyens — un régime anachronique qui se vantait de tourner le dos aux réalités du monde contemporain et qui, n'ayant jamais voulu comprendre l'interaction des phénomènes politiques, sociaux et économiques d'un monde chaque jour plus interdépendant, faisait table rase des événements majeurs de la seconde moitié du xx^e siècle.

107. C'est contre cet état de choses que le peuple portugais a mené, sans aide extérieure et en ne comptant que sur ses propres forces, une longue lutte qui a abouti au soulèvement du 25 avril, déclenché par de jeunes officiers des forces armées conscients d'interpréter les sentiments dominants du peuple portugais. Le mouvement du 25 avril 1974 s'est ainsi révélé être un mouvement spontané et authentique du peuple en armes et a constitué, pour employer les mots du président Spínola, une victoire sur nous-mêmes, sur nos fautes, sur nos contradictions.

108. En effet, cette lutte a acquis une impulsion irrésistible au fur et à mesure que les guerres coloniales imposées au pays par les forces réactionnaires se prolongeaient au-delà même de tout bon sens. C'est donc la guerre coloniale qui a accéléré la maturité et la prise de conscience politique des Portugais et de leurs forces armées. Ces dernières ont finalement compris qu'un tel conflit ne pouvait avoir de solution militaire et ont rendu évidente l'inutilité d'une guerre sans but. Les officiers et les soldats se sont aperçus que la solution des guerres nées de la domination coloniale portugaise ne saurait être trouvée qu'au moyen d'un acte politique rendant nécessaire le remplacement du régime dictatorial par un régime démocratique.

109. Dans cette perspective, les trois objectifs principaux que le mouvement du 25 avril se propose d'atteindre, dans les plus brefs délais, sont les suivants : premièrement, la démocratisation des institutions, par la réalisation d'élections libres à tous les niveaux de la vie nationale et régionale. Les élections législatives pour une Assemblée nationale constituante se dérouleront en mars 1975, et nous tenons à ce qu'elles soient exemplairement libres, dans la mesure où les lois garantiront, comme elles le font d'ailleurs déjà, la liberté de pensée, d'expression, de presse, de réunion et de formation de partis politiques authentiquement représentatifs des diverses options; deuxièmement, la décolonisation des territoires sous administration portugaise, selon un processus rapide et sûr, établi en accord avec les légitimes représentants de la volonté des peuples respectifs, et menant nécessairement à l'indépendance; troisièmement, l'accélération du développement du pays, dont l'économie qui était surchargée par d'énormes et insupportables dépenses improductives, destinées à maintenir l'effort des guerres coloniales, devra maintenant faire face à de lourdes dépenses de paix et de coopération. Dans ce contexte, le Portugal fait appel à la solidarité internationale : seront les bienvenus l'aide, les facilités, les investissements, la coopération économique que lui proposeront tous les pays du monde et tout d'abord, naturellement, ses alliés traditionnels et l'Europe du Marché commun. Le Portugal, compte tenu de ses intérêts nationaux, est ouvert à une telle coopération pour se libérer des conditions de sous-développement qui persistent en certains points d'étranglement de sa structure économique et sociale.

110. Permettez-moi de développer ici celui des trois points qui se rapporte à la décolonisation, dans la mesure où il s'agit d'une question qui n'intéresse pas le seul Portugal mais qui, bien au contraire, a été, et continue d'être l'objet du plus profond intérêt de la part de la communauté internationale.

111. Vous vous souviendrez peut-être que le jour même de la constitution du Gouvernement provisoire, immédiatement après avoir pris possession du poste de ministre des affaires étrangères, je suis parti pour Dakar où j'ai eu, avec les dirigeants du PAIGC, une première rencontre, qui a ouvert la possibilité d'un cessez-le-feu *de facto*; vinrent ensuite les pourparlers de Londres et d'Alger qui ont abouti, le 26 août dernier, à la signature des accords d'Alger. Ceux-ci consacrent définitivement, la reconnaissance de l'indépendance *de jure* de la République de Guinée-

Bissau, faite solennellement à Lisbonne le 10 septembre par le Président de la République, le général António de Spínola, et assurent le processus de transfert des pouvoirs à ce nouvel Etat.

112. Entre le 16 mai, date du début des contacts entre les deux délégations, et le 26 août, date de la signature des accords d'Alger, un peu plus de trois mois seulement se sont écoulés, ce qui démontre une volonté indéniable de mener à son terme le processus de décolonisation et nous paraît digne d'être relevé, compte tenu des autres exemples que nous donne l'histoire récente et des propres difficultés intérieures qu'il nous a fallu vaincre.

113. En ce qui concerne les négociations entre les délégations du Portugal et du Frente de Libertação de Moçambique [FRELIMO] sur l'avenir du Mozambique, il est permis d'affirmer que le processus s'est également déroulé dans un délai fort court par rapport à l'ampleur des problèmes posés.

114. Le Haut Commissaire du Gouvernement portugais, représentant du chef de l'Etat, vient d'assumer ses pouvoirs au Mozambique et garantira, jusqu'au 25 juin 1975, date fixée pour l'indépendance, le fonctionnement d'un gouvernement de transition. Ce dernier, formé d'une majorité d'éléments du FRELIMO ainsi que de représentants portugais, assurera, en empêchant que des actes précipités portent atteinte à l'avenir d'un Mozambique indépendant, le transfert de l'administration et de tous les pouvoirs de l'Etat.

115. Il est à noter que chaque territoire sous administration portugaise constitue un cas à part, aux caractéristiques particulières, qui doit être envisagé en fonction de cette spécificité, sous une forme pragmatique et réaliste. Le cas de l'Angola, par exemple, se présente sous une forme fort complexe en raison de divers facteurs, dont le principal est la diversité — voire la division — des interlocuteurs nécessaires. C'est aussi, de tous les territoires sous domination coloniale portugaise, celui où la population d'origine européenne est la plus nombreuse. Toutefois, des contacts ont eu lieu à plusieurs niveaux — non seulement avec les mouvements de libération, mais avec les dirigeants des pays limitrophes — et nous sommes sûrs que, dans le cas de l'Angola comme dans les précédents, la solution la meilleure sera trouvée, celle qui lui assurera un avenir indépendant, libre de pressions coloniales et néo-coloniales, et qui favorisera le progrès et l'harmonie raciale entre les populations.

116. Quant aux autres territoires, en conformité avec la déclaration faite lors de la visite du Secrétaire général Kurt Waldheim à Lisbonne, le Portugal a solennellement réaffirmé ce que ses lois constitutionnelles consacrent déjà, à savoir qu'il reconnaît intégralement le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Portugal est donc prêt à appliquer les décisions des Nations Unies à cet effet, réaffirmant également l'application de ses obligations découlant du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV) qui contient la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que des résolutions qui se réfèrent aux territoires sous administration portugaise.

117. Suivant les traditions de cette organisation, et selon la pratique qui semble la plus convenable, l'intégrité territoriale des colonies actuelles sera maintenue au cours du processus de décolonisation. Ainsi, en peu de mois, le Portugal libre et démocratique a donné au monde une preuve irréfutable de ses intentions — de l'honnêteté desquelles il n'est désormais plus permis de douter — et se présente déjà devant la communauté internationale avec, à son actif, des réalisations concrètes et définitives dans le domaine de la décolonisation.

118. Le Portugal désire mettre un terme à la triste situation d'isolement à laquelle il était, par la force des choses, condamné, et se déclare prêt à collaborer activement avec tous les pays du monde, indépendamment de leurs régimes politiques et sociaux ou des préférences idéologiques. Il vient donc à cette tribune, pour la première fois, avec le désir sincère de s'intégrer pleinement dans la communauté internationale et d'y prendre la place à laquelle il a droit. Je lance donc un appel pour que le Portugal nouveau soit accepté sans réserves par la communauté des nations, comme il n'est que juste. Je lance un appel également pour que ce Portugal rénové puisse, rapidement, entretenir des rapports normaux avec tous les Etats, sans exception. Je voudrais citer ici, à titre d'exemple, la volonté, que je crois être réciproque, des peuples portugais et indien de voir rétablies à tous les niveaux, y compris au niveau diplomatique, les relations anciennes et fructueuses qu'ils entretenaient.

119. La rupture des relations avec la République de l'Inde — conséquence d'un conflit qui aurait pu être évité s'il y avait eu, du côté portugais, un peu de malléabilité — représente une des séquelles du colonialisme. Au moment où le Portugal rompt définitivement avec son passé colonial, le rétablissement de rapports amicaux avec la République de l'Inde constituera un geste de grande portée symbolique.

120. Je pense, par conséquent, qu'il serait injuste de continuer à appliquer des sanctions, morales ou autres, à mon pays, alors que celui-ci, en une solennelle profession de foi, proclame son adhésion sincère aux idéaux de vie pacifique entre tous les peuples et toutes les nations et sa confiance inébranlable en un dialogue fraternel entre tous les pays, en même temps qu'il affirme, sans équivoque, son désir de coopération et d'ouverture à toutes les collaborations mutuellement avantageuses.

121. Cette profession de foi, fort claire, a été dès le premier moment définie par le Programme du mouvement des forces armées et par le Programme du Gouvernement provisoire publié le 25 avril, lesquels énumèrent les points fondamentaux de notre politique étrangère. Permettez-moi de les citer ci-après : respect des principes de l'indépendance et de l'égalité entre les Etats et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays; respect des traités internationaux en vigueur, notamment de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, ainsi que des engagements assumés à caractère commercial et financier; contribution active dans le sens du maintien de la paix et de la sécurité internationales; intensification des relations commerciales et politiques avec les pays de la Communauté économique européenne; renforcement de la Communauté luso-brésilienne en des termes

d'efficacité pratique; maintien des liaisons avec le Royaume-Uni, le plus ancien allié du Portugal; maintien des relations de bon voisinage avec l'Espagne; renforcement de la solidarité avec les pays latins de l'Europe et de l'Amérique; maintien des liens d'amitié traditionnels avec les Etats-Unis d'Amérique; établissement de relations diplomatiques et commerciales avec tous les pays du monde; renouement des relations historiques avec les pays arabes; révision de la politique d'information à l'étranger; appui culturel et social aux groupes de Portugais dispersés dans le monde; définition d'une politique réaliste à l'égard des pays du tiers monde; collaboration et participation active à l'ONU et, en général, aux organismes de coopération internationale.

122. En accord avec ces principes, nous nous estimons en droit d'espérer que les Nations Unies et les institutions spécialisées lèveront les embargos et les restrictions qui, jusqu'à présent, frappaient mon pays, et qu'elles appuieront à l'avenir, la participation de représentants portugais aux organes dont, depuis si longtemps, ils étaient exclus.

123. Autour de nous, malgré les efforts des Nations Unies pour éviter les conflits et les guerres, surgissent, ici ou là, des confrontations provenant des inégalités entre les peuples, des ambitions de domination, des injustices sociales ou d'autre ordre, du racisme, du colonialisme. Le Portugal, pays rénové et en développement, pays qui n'aspire pas à la puissance et qui commence à entreprendre, avec un courage qu'il a su trouver dans son propre peuple, une gigantesque tâche de paix, formule le souhait que toutes les nations du monde évitent ces conflits qui ne sauraient rien résoudre.

124. Il est indispensable que l'on puisse trouver la formule qui permette de détourner les sommes astronomiques destinées aux armements — si souvent en pure perte — vers le développement accéléré des nations moins favorisées. Reprenant la résolution de l'Assemblée générale qui demandait à chaque pays de consacrer 10 p. 100 de son budget militaire à l'aide à la croissance économique [résolution 3093 (XXVIII)], nous voudrions qu'au-delà de cette contribution minimale — non encore versée par la majorité — un fonds puisse être créé dont les proportions correspondraient aux nécessités de développement des pays pauvres du tiers monde. Plus que les accords pour la réduction partielle de certaines armes, plus que les promesses de détente — si importants les uns et les autres — ce serait le développement, ce serait une réduction progressive de l'écart entre la plupart des nations du globe et les pays les plus industrialisés, qui contribuerait à la paix entre les peuples.

125. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui continue de se tenir à Genève, fait un effort méritoire pour atteindre un climat de détente. Le Portugal, dans la mesure de son modeste poids, s'efforcera de contribuer à cette détente et, pour cela, il a déjà rétabli des relations normales avec les pays socialistes de l'Europe de l'Est. Mais, au-delà de la détente européenne, je songe à la détente mondiale, qui exige de notre part à tous un moment de réflexion sur l'unité du genre humain, si riche dans sa diversité.

126. L'homme cosmique et planétaire des siècles à venir ne pourra pas se laisser diviser par les particu-

larités de race, de croyance et d'idéologie qui, de nos jours, s'affrontent dans le monde en le diminuant. Le Portugal, nation vieille de plusieurs siècles, pionnier des contacts entre les civilisations les plus variées, se tourne vers l'horizon de l'an 2000 dans l'espoir que l'humanité prendra conscience de son origine et de son destin communs.

127. Le peuple portugais, débarrassé des fardeaux de l'oppression intérieure et de la domination coloniale, a retrouvé son visage traditionnel et son "humanisme universaliste" qui, comme le dit d'une façon peut-être excessive Arnold Toynbee, lui a fait faire "plus pour la fraternité humaine que n'importe quel autre peuple".

128. Je ne peux pas m'empêcher de penser aux violations des droits de l'homme, si fréquentes encore dans tant de pays qui ont souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme mais ne la respectent pas dans la pratique quotidienne, ce qui était encore, il y a quelques mois, le cas du Portugal. A cet égard, le Gouvernement portugais déclare s'opposer à toutes les formes d'oppression et de discrimination raciale et, bien qu'il tienne pour fondamentale la règle de non-immixtion dans les affaires intérieures des autres peuples, il ne peut pas s'empêcher de condamner formellement l'existence et le maintien de systèmes sociaux discriminatoires comme l'*apartheid*.

129. Comme je l'ai dit plus haut, je crois que les problèmes posés par l'insécurité internationale naissent, avant tout, d'une injuste répartition des richesses du monde due, certes, à des conditions naturelles, mais aussi à de vieilles injustices dont tant de peuples, au long de l'histoire, ont eu à souffrir. Il n'est pas admissible que le monde continue d'être divisé en deux hémisphères : l'un développé et l'autre sous-développé, ce dernier fournissant des matières premières et recevant, sous forme de mesures discriminatoires de toutes sortes, humiliations et vexations.

130. Ainsi qu'il a été clairement mis en évidence lors de la sixième session extraordinaire tenue en avril, des mécanismes doivent rapidement être créés à un niveau mondial en vue d'atténuer le déséquilibre entre pays riches et pays pauvres. Le Portugal, situé à la croisée des chemins du monde, pays européen et pays ayant tant de vieilles attaches avec l'Afrique, pays européen mais si proche, par le caractère même de son peuple, du tiers monde, pays tourné vers la mer, cette mer qui sera la route de l'avenir comme elle fut celle du passé, le Portugal sait que "le développement est le nouveau nom de la paix", comme l'a si bien dit le pape Paul VI, et sait que cette paix ne sera obtenue que le jour où auront disparu les grands déséquilibres entre les peuples.

131. Avant de terminer, je voudrais adresser mon salut aux pays frères d'Amérique latine, pionniers de l'anticolonialisme, auxquels nous unissent tant de liens historiques que nous ne saurions passer sous silence aujourd'hui. Et je suis sûr d'être compris de tous si, ce faisant, je m'adresse tout particulièrement au Brésil, auquel nous lient des affinités impérissables, historiques et culturelles, sentimentales et humaines, et avec lequel nous formons une communauté linguistique et culturelle dans le développement de laquelle la communauté internationale trouvera maints avantages.

132. Toutefois, mes dernières paroles seront pour l'Afrique, continent avec lequel le Portugal a toujours maintenu des rapports spéciaux, douloureusement affectés, hélas ! ces dernières années par une guerre coloniale stupide, maintenant heureusement en voie de complète liquidation. Qu'il me soit donc permis de lancer ici un appel à la réconciliation et au rétablissement des plus fraternels rapports entre l'Afrique et le Portugal nouveau, auprès duquel l'Afrique trouvera toujours aide et approbation. Dans ce continent, dont nous suivons avec attention la coordination d'intérêts et d'efforts entreprise au sein d'une grande organisation régionale, l'Organisation de l'unité africaine [OUA], vivent des peuples d'expression portugaise, pays nouveaux et importants, qui trouveront avantage à maintenir entre eux d'étroits liens de coopération. De tels liens de coopération sont également en train d'être noués et développés avec le Portugal dans l'égalité, la fraternité et le strict respect de l'indépendance de chacun.

133. Il devra en être de même avec les autres pays africains, avec lesquels le Portugal désire établir de solides liens de coopération et d'amitié. Dans la mesure où il n'y a aucun danger, de la part d'un pays comme le Portugal, sans ambitions de puissance, de voir se créer des relations ambiguës de type néo-colonialiste — relations que la structure socio-économique portugaise ne permettrait d'ailleurs en aucun cas — mon pays pourra retrouver sa vocation de point de rencontre entre deux mondes et pourra peut-être même devenir un trait d'union exemplaire entre l'Europe et l'Afrique.

134. M. BORGONOVO (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, c'est pour moi une satisfaction toute particulière et un très grand honneur que de commencer mon intervention dans le débat général de cette assemblée en vous exprimant, au nom de mon gouvernement et de ma délégation, et en mon nom propre les félicitations les plus chaleureuses pour la manière très significative dont l'organe suprême de notre organisation vous a désigné au poste de président de sa vingt-neuvième session. Vos connaissances, votre expérience et vos grandes qualités de diplomate constituent la meilleure garantie de succès pour les travaux de cette assemblée. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Leopoldo Benites pour la façon très habile dont il a présidé les travaux de la dernière session ordinaire et de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

135. Avec la même satisfaction toute particulière, je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux Etats du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau qui font partie maintenant des Nations Unies, et je suis convaincu que leur participation en cette instance mondiale constituera un apport effectif à la cause du maintien et du renforcement de la paix mondiale.

136. Dans la discussion générale actuelle, comme au cours des débats antérieurs, le Salvador, par ma voix, voudrait exposer son point de vue sur certains aspects importants de la situation internationale actuelle, en vue de contribuer aux efforts déployés par les Nations Unies dans leur lutte en faveur d'un monde meilleur pour l'humanité tout entière.

137. Les problèmes économiques qui affectent la société mondiale connaissent maintenant une crise sérieuse. Les structures actuelles de coopération et d'échange ne correspondent pas aux nécessités d'une humanité en cours de modifications économiques et sociales constantes. L'élargissement du fossé qui sépare les pays développés des pays en développement impose la recherche urgente de solutions efficaces, pratiques et pouvant être généralement acceptées. Les formules adéquates peuvent être trouvées si l'on arrive à préciser les avantages réciproques qu'obtiendraient les pays développés et ceux qui sont en développement si ces derniers amélioreraient leur niveau de progrès économique.

138. Etablir les points d'intérêt commun pourrait permettre l'apparition, dans les pays développés, d'une volonté politique de coopérer aux efforts des pays insuffisamment développés. Une telle volonté est nécessaire pour obtenir des mesures viables, pouvant répondre aux insuffisances du système économique mondial. Nous estimons que cette volonté politique mondiale n'existe pas actuellement à l'échelle nécessaire.

139. Compte tenu de ce qui précède, il est extrêmement important de parler des résultats et des répercussions de cet événement international récent qu'a été la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dont la deuxième session a eu lieu à Caracas du 20 juin au 29 août de cette année. La Conférence a disposé des services offerts par le Gouvernement du Venezuela, qui a su en outre créer une atmosphère de confiance et d'amitié favorable au succès des travaux. Cette conférence a commencé le travail sur les questions de fond, étant donné que la première session — tenue à New York en décembre 1973 — avait porté sur les questions d'organisation et de procédure.

140. Les 10 semaines à Caracas ont abouti à l'établissement des bases d'une négociation qui, nous l'espérons, aura pour résultat un accord général en 1975. En effet, il faut se rappeler que le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale n'a pu bénéficier des travaux préparatoires de la Conférence; en conséquence, non seulement ce vide a pu être comblé à Caracas, mais sa portée a été plus grande puisque l'on a donné de bonnes bases au dialogue en approfondissant l'examen des questions les plus difficiles, ce qui a permis de constater que les positions antagonistes se sont rapprochées. Avec plus d'éloquence que dans les documents, la Conférence a fait ressortir que les années écoulées depuis que les Nations Unies ont lancé, en 1967, la grande question de la zone internationale des fonds marins, ont permis la maturation des conditions nécessaires pour aboutir à un accord général établissant un nouveau régime des mers fondé sur l'égalité des Etats, sur les prétentions réelles de ces Etats quant à l'appropriation de leurs ressources marines, et sur le lien entre celles-ci et les grands problèmes du développement qui se posent à la communauté internationale actuelle et qui ne sont pas toujours résolus.

141. Il convient de signaler que la Conférence se propose non pas de modifier les bases établies à la Conférence de 1958, mais plutôt d'établir un nouveau

régime des mers répondant aux principes de justice qu'exige la réalité présente.

142. Parmi les résultats de la Conférence de Caracas s'inscrit le large appui que, indépendamment des principes, a obtenu la thèse des droits de l'Etat côtier à une zone adjacente à ses côtes n'excédant pas 200 milles. La lutte entreprise depuis 30 ans par les pays latino-américains semble donc sur le point d'aboutir. Dans le cadre de cette perspective, nous avons lieu de penser que les troisième et quatrième étapes de la Conférence reconnaîtront, nous l'espérons, les intérêts des grandes puissances maritimes aussi bien que les justes aspirations des pays en développement.

143. Il faut également se féliciter des efforts déployés à plusieurs reprises par les Nations Unies dans d'autres domaines pour permettre éventuellement de résoudre les problèmes les plus urgents à l'échelon mondial. Ainsi, cette année, l'on a abordé avec tout le sérieux nécessaire, le problème démographique au cours de la Conférence mondiale sur la population, et ceci est extrêmement important étant donné que les effets réels de ce problème n'ont pas été encore évalués dans toute leur ampleur.

144. La croissance démographique a une influence considérable sur le processus et sur la stratégie du développement. La coopération au niveau mondial est indispensable pour que les conséquences de ce phénomène sur l'ordre social des peuples soient positives et ne constituent pas un obstacle. La politique démographique doit se fonder sur le respect et la liberté de l'homme et les circonstances particulières à chaque pays.

145. Le Salvador confirme qu'il porte un intérêt spécial aux progrès des travaux tendant à l'établissement d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats, charte ayant pour objet l'instauration de la justice et de l'équité dans les relations économiques internationales. Cet instrument pourra permettre d'assurer une distribution plus rationnelle des richesses entre les pays, sur la base de profits communs éventuels et de l'élimination des obstacles aux échanges commerciaux. Dans cet ordre d'idée, le Salvador estime important d'examiner la possibilité de créer un conseil de sécurité économique qui aurait pour but suprême la justice économique internationale.

146. L'année 1974 a été marquée par des événements aux conséquences importantes et complexes sur les relations internationales et sur la vie de tous les Etats groupés aux Nations Unies. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été la réponse organisée de la communauté internationale à la crise de l'énergie, à la détérioration croissante des conditions d'échange entre les pays industrialisés et les pays en développement et à l'exportation des éléments d'inflation par les pays hautement développés.

147. La crise de l'énergie est née d'une pénurie de combustibles, mais elle s'est transformée presque instantanément en une carence de ces combustibles et, pour beaucoup de pays, en une hémorragie de devises, en un déséquilibre profond de leur balance des paiements, ce qui a entraîné un réajustement des importations et l'adoption de mesures d'austérité économique extrêmes. La chaîne des répercussions a sapé la trame même de l'économie de nombreux

pays : inquiétude sociale, plans de développement transformés en vœux pieux, désordre croissant des parités monétaires et éléments nouveaux dans le processus vertigineux de l'inflation.

148. L'Assemblée générale a adopté le 1^{er} mai 1974 deux résolutions importantes : la Déclaration [résolution 3201 (S-VI)] et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)]. Ces résolutions constituent des jalons très importants dans le processus de réajustement des relations économiques internationales. Comme toujours, le manque d'appui à ces résolutions de la part des pays importants, qui s'est manifesté à la 2231^e séance de la sixième session extraordinaire, met en doute leurs résultats.

149. Les résultats de cette session sont encore incertains. Néanmoins, le Comité *ad hoc* du Programme spécial établi par la résolution 3202 (S-VI) chargé de mettre en œuvre ces résolutions, pourra jouer un rôle important en vue d'obtenir les appuis nécessaires qui transformeront ces résolutions en base véritable des relations économiques internationales.

150. Il faut relever deux faits dans le cadre de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale : le maintien de la solidarité des pays qui forment le Groupe des 77 pays en développement, qui présentent un front d'intérêts communs face aux pays industrialisés, en dépit des déséquilibres actuels renforcés par les pressions extérieures sur les importateurs de pétrole; et la négociation de caractère presque bilatéral entre le Groupe des 77 et les pays industrialisés, ce qui prouve l'énorme importance que, dans la politique mondiale, a acquis la coordination entre les pays en développement.

151. Tandis que l'Assemblée générale ouvre la voie qui permettra d'améliorer les relations économiques, des réalisations politiques de caractère très positif pourront atténuer les tensions et aider indirectement à la structuration des nouvelles relations économiques internationales. Il faut relever parmi ces réalisations positives et prometteuses de 1974 l'accord de dégagement des troupes au Moyen-Orient et l'attitude nouvelle du Portugal dans sa politique africaine. Personne ne peut renverser le processus de décolonisation. La fin des pratiques d'*apartheid* et de discrimination a été mentionnée dans les résolutions de l'Assemblée générale comme l'élément politique qui conditionnait les nouvelles relations économiques internationales.

152. Il faut donc, tant qu'il existera des manifestations colonialistes, que le Salvador dise très clairement qu'il est en faveur de la cause de l'anticolonialisme. Dans le cadre du phénomène colonial, il faut comprendre tant ses manifestations directes, dont le déclin est net, que les autres formes plus subtiles dissimulées par diverses méthodes et stratégies. Le mouvement de revendications doit donc avoir diverses manifestations. Il faut espérer que dans les régions où subsiste encore le poids du colonialisme, le principe de la liberté sera revendiqué, sans perdre de vue que dans presque chaque cas, l'idée de liberté dépourvue de contenu économique n'a aucun sens, car il s'agit d'une liberté de jouir de ce que l'on n'a pas et de ce que l'on n'aura jamais tant que les conditions

actuelles sur le plan des relations économiques internationales n'auront pas changé.

153. D'autre part, la résolution 2919 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 novembre 1972, a décidé de proclamer la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et d'en inaugurer les activités le 10 décembre 1973, vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une telle résolution a un sens historique puisqu'elle exprime sans ambiguïté la volonté de tous les peuples d'éliminer la discrimination raciale. Or, cet anachronisme qui nie la liberté ne peut être effacé que si l'on fait des efforts pour que les droits de l'homme soient pleinement respectés. Nous savons que les Nations Unies s'occupent de ce problème depuis leur fondation, mais il est nécessaire que les pays réaffirment leur foi dans un tel objectif.

154. L'Organisation des Nations Unies, par les diverses dispositions de sa charte, s'est engagée à établir et à préserver dans le monde entier les droits de l'homme et, pour cela, il faut qu'elle dispose des instruments nécessaires. Il faut que prévale le concept juridique d'après lequel l'instauration ou la restauration des droits de l'homme est sur le plan international une action prioritaire, dont l'efficacité dépendra dans une bonne mesure de l'établissement d'une paix solide dans le monde.

155. Il faut également parler du travail utile du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression, qui a présenté son rapport final à l'Assemblée générale [A/9619 et Corr.1]. La question a fait l'objet d'une étude depuis presque la naissance des Nations Unies, tout d'abord dans le cadre de la Commission du droit international, et ensuite au sein du Comité spécial. Il faut remarquer que ce comité a, pour des raisons de méthode, limité ses travaux à l'agression directe, comme il le dit dans l'un de ses rapports annuels. Il reste donc encore à examiner l'agression la plus fréquente au xx^e siècle : l'agression économique.

156. Nous reconnaissons le progrès réalisé dans ce domaine très délicat, mais nous constatons qu'à l'heure actuelle il y a de moins en moins de cas d'agression armée et de plus en plus de cas d'agression économique. Réduire l'accord à quelque chose qui est historiquement en train de s'atténuer et ignorer ce qui acquiert de plus en plus d'importance, ne serait pas servir la communauté internationale. Ceci devrait être un premier pas à envisager et qui donnerait aux premières mesures leur sens véritable.

157. Le projet de définition de l'agression soumis à l'Assemblée générale par le Comité spécial pour la question de la définition de l'agression ne relève pas le moins du monde le fait très important que l'agression peut être de deux sortes — l'agression directe et l'agression indirecte — ainsi que le Comité spécial l'avait constaté au cours de ses travaux et ainsi qu'il en est fait état dans ses rapports antérieurs. La proposition est rédigée de telle façon que l'on pourrait penser que l'agression directe est la seule agression possible. Il faut espérer que le rapport final du Comité spécial pourra être conforme aux méthodes qu'il avait adoptées pour s'acquitter de son mandat. On peut se souvenir de ce qui est arrivé à propos de l'agression indirecte, notamment en ce qui concerne l'agression

économique, dans le cadre des ententes entre les groupes de contact qui représenteront les trois principales propositions soumises au Comité spécial. L'article proposé, qui est rédigé en termes aussi détaillés que définitifs, ne considère qu'une forme d'agression possible : l'agression directe avec usage de la force armée, ce qui a pour effet inévitable de diminuer la valeur positive de l'accord envisagé. Ce dénouement favorise les grandes puissances, car dans l'état actuel des relations internationales, les cas qui sont signalés dans le rapport ne se produisent presque plus, alors que demeure encore dans la pénombre, dans une sorte de limbe politique, l'agression indirecte sous ses diverses formes et nuances. Il convient de signaler à l'intention de cette assemblée que la définition proposée doit être conforme à sa nature et à ses buts.

158. Je terminerai mon exposé en disant que la douleur que nous éprouvons en Amérique centrale suscite un sentiment de solidarité. Devant l'ampleur des désastres, le Salvador partage avec ses frères latino-américains la même souffrance, ce qui peut être tenu, par ailleurs, comme un facteur positif d'une meilleure entente.

159. M. KARJALAINEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de vous féliciter au nom du Gouvernement finnois à l'occasion de votre élection au poste de président. Nous voyons en vous un représentant très respecté du continent africain. L'Algérie, depuis de longues années, joue un rôle très actif parmi les pays en développement et au sein du groupe des États non alignés. C'est grâce à l'initiative du président Houari Boumediène que l'Assemblée générale a été réunie ce printemps pour sa sixième session extraordinaire qui a revêtu un caractère historique, une session qui a été pour la première fois consacrée exclusivement au développement et aux problèmes économiques. Il est donc particulièrement opportun que l'Assemblée vous ait élu pour présider cette session.

160. Je me suis référé à la session extraordinaire consacrée aux matières premières et au développement. Cet événement a réellement constitué un jalon historique. Nous y avons vu avant tout une manifestation de l'interdépendance de toutes les nations, de la nécessité pour elles de coopérer. Ceci a été nettement reconnu dans la Déclaration qui proclame la volonté des Membres des Nations Unies de travailler de concert à la création d'un nouvel ordre économique international. Le Gouvernement finnois a déjà proclamé son adhésion à cette déclaration. Il appuie également énergiquement le Programme d'action qui contient un cadre à long terme permettant la réalisation d'un nouvel ordre économique. Nous estimons en outre qu'il est absolument indispensable de faire en sorte que des ressources suffisantes — matérielles aussi bien qu'humaines — puissent être fournies au Secrétaire général pour que les Nations Unies soient à même de répondre aux nouvelles exigences qui leur sont présentées.

161. Le résultat le plus important de la session extraordinaire a été le fait qu'elle nous a obligés à procéder à une nouvelle évaluation des fondements mêmes des relations économiques internationales et des problèmes énormes auxquels l'humanité doit faire

face aujourd'hui. Chacun s'accorde à reconnaître que seule une coopération intensifiée, seule la nécessité de prendre en considération les intérêts de toutes les nations peuvent sauver le monde d'un bouleversement politique et économique. Les Nations Unies doivent réagir rapidement, avec efficacité et de façon coordonnée.

162. La convocation cette année de trois grandes conférences des Nations Unies, l'une sur le droit de la mer, l'autre sur la population et la troisième sur les problèmes alimentaires du monde, prouve qu'il est nécessaire d'étudier de façon très approfondie les problèmes les plus urgents. Toutes ces questions sont cependant interdépendantes et ne peuvent plus être examinées isolément. Elles ont toutes un aspect commun : l'importance vitale qu'elles représentent pour chaque nation. Nous devons trouver une solution commune qui, quelle que soit la nature fondamentale du problème en cause, devra revêtir un caractère politique.

163. Dans le contexte de ces changements fondamentaux, de ces problèmes qui se posent dans le domaine des relations politiques, économiques et sociales entre États, il est évident que la session extraordinaire de l'année prochaine aura une très grande importance. Il est donc urgent que l'on entreprenne d'ores et déjà des préparatifs pour cette session. Le Gouvernement finnois estime que le travail des Nations Unies pour faire face à ces problèmes gigantesques fait partie intégrante des efforts que nous déployons pour réaliser le but principal de la Charte, à savoir la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Les Nations Unies sont réellement devenues un instrument indispensable dans la lutte que nous menons pour éviter le fléau de la guerre, garantir les droits fondamentaux de l'homme et promouvoir le progrès économique et social.

164. La Finlande n'a cessé de souligner l'importance qu'il y a à améliorer les relations entre les grandes puissances. Par ailleurs, nous avons dit que la détente, pour être réelle, doit tenir compte des intérêts de tous les Membres de cette organisation. Pour exploiter au maximum les progrès de la détente que l'on a déjà réalisés, il est nécessaire de mettre au point et de développer de nouvelles méthodes et de nouvelles voies d'approche pour assurer un nouveau relâchement des tensions dans les relations internationales.

165. Dans ce contexte, le Gouvernement finlandais est heureux de constater que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, actuellement réunie à Genève pour sa deuxième phase, a déjà fait des progrès importants. Il reste encore beaucoup à faire, mais nous croyons entrevoir déjà les grandes lignes de nouvelles règles de conduite qui devront inspirer les relations entre les États participants. Le fait que tous les participants reconnaissent qu'ils sont égaux et qu'ils poursuivent des buts communs, non pas pour s'isoler mais pour prendre pleinement conscience de leurs responsabilités à l'égard de tous les Membres des Nations Unies, devrait constituer une contribution importante à la paix et à la sécurité du monde. Nous croyons que la Conférence approche maintenant de sa conclusion et nous espérons que ses résultats pourront être considérés comme un pas important dans le progrès des relations entre les États

participants. A notre avis, cela justifierait pleinement la tenue de la phase finale de la Conférence au niveau le plus élevé.

166. L'un des domaines qui devrait profiter le plus de la détente est le désarmement. Cependant, au cours de l'année écoulée, aucun progrès important n'a été réalisé. Le travail important accompli par la Conférence du Comité du désarmement ne s'est malheureusement pas traduit en projets d'accord concernant une interdiction complète des essais nucléaires ou l'interdiction des armes chimiques. D'autre part, nous avons été encouragés par la reprise des négociations sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous espérons sincèrement que l'on pourra élargir une base d'accord dans ce domaine. Un nouvel élan en résulterait, qui permettrait d'adopter d'autres mesures dans ce domaine si important pour la paix et la sécurité du monde.

167. Le Gouvernement finlandais a suivi de très près les travaux du Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale du désarmement. Nous nous réjouissons du fait que toutes les puissances nucléaires ont apporté une contribution à ce travail. Nous avons noté avec satisfaction que le Comité a réussi à adopter des méthodes de travail réalistes, et nous espérons que nos délibérations au cours de la présente session aboutiront à leur tour à de nouveaux progrès.

168. Dans notre recherche de nouveaux moyens permettant de détendre les relations internationales, le Gouvernement finlandais pense que la création de zones dénucléarisées est une idée très constructive. En fait, le président Kekkonen, de la Finlande, avait suggéré, il y a quelques années, que les pays nordiques établissent une telle zone. Son initiative se fondait sur le fait que les pays nordiques, à l'heure actuelle, n'ont pas d'armes nucléaires et que tous ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. J'ai pris note des paroles du Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, où il nous dit que les initiatives relatives aux zones dénucléarisées sont non seulement utiles, mais constituent une partie indispensable de notre recherche du désarmement universel [voir S/9601/Add.1, sect. X]. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des deux nouvelles initiatives relatives aux zones dénucléarisées qui ont été présentées à cette assemblée [voir A/9909 et A/9911]. De même, la proposition tendant à interdire les actes qui, à des fins militaires ou autres, pourraient avoir une influence sur l'environnement et le climat, mérite une discussion constructive, car elle élargit le champ des efforts que nous déployons en vue du désarmement.

169. La communauté internationale n'a pas été épargnée par les guerres et les souffrances humaines. La situation, surtout au Moyen-Orient, reste virtuellement dangereuse. C'est pourquoi mon gouvernement exhorte les parties intéressées, ainsi que les grandes puissances, à faire de leur mieux pour créer les conditions nécessaires à un règlement politique juste et durable, tenant compte des droits légitimes des Palestiniens.

170. Pour ce qui est de la question de Chypre, le Gouvernement finlandais lance un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles renoncent à l'usage de la force et choisissent la voie des négociations, afin

de parvenir à une solution pacifique fondée sur l'indépendance et la souveraineté de Chypre. Dans l'immediat, il faut absolument que toutes les parties, conformément aux obligations qu'elles ont assumées aux termes de la Charte, respectent complètement les résolutions du Conseil de sécurité. Il est également important que toutes les parties intéressées respectent les valeurs humanitaires.

171. Le Gouvernement finlandais appuie sans réserves les efforts déployés par le Conseil de sécurité et par le Secrétaire général tant au Moyen-Orient qu'à Chypre. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix dans les deux zones a été un instrument indispensable pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et des accords négociés entre les parties. Les derniers événements dans le domaine des activités de maintien de la paix nous permettent d'espérer que l'on pourra bientôt se mettre d'accord sur des principes directeurs devant gouverner les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix.

172. Ma délégation est très préoccupée de voir que les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix ne sont pas encore régies par des arrangements fermes concernant leur financement. La Finlande, en tant que petite nation, est convaincue que le maintien de la paix est la responsabilité commune de tous les Membres des Nations Unies. Ce principe fondamental et juste devrait nous servir de point de départ lorsque nous cherchons à mettre au point les aspects financiers du maintien de la paix.

173. Mon gouvernement est préoccupé de voir que des violations graves des droits fondamentaux de l'homme sont encore commises dans différentes parties du monde. En particulier, je voudrais adresser un appel urgent au Gouvernement du Chili pour qu'il cesse de persécuter ses adversaires politiques et qu'il remette en liberté les prisonniers politiques.

174. Sur la route de la décolonisation, nous considérons que l'indépendance de la Guinée-Bissau et la future indépendance du Mozambique sont de grandes réalisations. La volonté ferme et résolue d'indépendance dont font preuve les mouvements africains de libération nationale — et leur détermination d'utiliser toutes les possibilités à leur disposition pour arriver à un règlement pacifique — ajoutée à la politique du nouveau Gouvernement portugais, ont ouvert la voie à l'accession de ces territoires à une pleine souveraineté sans nouvelles violences. Nous espérons que la même attitude se fera jour dans le cas de l'Angola, afin que le peuple de ce territoire puisse accéder sans délai à l'indépendance dans des conditions pacifiques.

175. En dépit de ces faits positifs, l'Afrique australe reste une zone de crise probable. Je m'en suis à nouveau rendu compte au cours d'une visite que j'ai récemment effectuée dans plusieurs pays africains. Le Gouvernement finlandais a sans cesse condamné la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. De même, nous nions le caractère légitime du régime Smith en Rhodésie du Sud. Les Nations Unies doivent maintenant déployer tous leurs efforts pour faire disparaître ces derniers vestiges du colonialisme et du racisme en Afrique. Au nom de mon gouvernement, je m'engage à appuyer pleinement ces efforts.

176. Des liens spéciaux et des sentiments de sympathie unissent la Finlande au peuple namibien. Mon gouvernement a toujours recherché activement les voies et moyens susceptibles de permettre à cette organisation d'assumer une responsabilité directe sur la Namibie et propres à faire progresser la cause de l'autodétermination du peuple namibien. Nous continuerons à déployer nos efforts dans cette voie. C'est dans cet esprit — et c'est encore là un exemple de l'appui constant que nous donnons à la décolonisation — que mon gouvernement a décidé de demander à devenir membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

177. Cette année notre organisation a fait un nouveau pas vers l'universalité en admettant trois nouveaux Membres aux Nations Unies. Le Gouvernement finlandais se félicite de l'admission du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau à l'ONU. Nous sommes persuadés que leur participation à nos travaux sera très précieuse. Le fait que l'un des premiers actes accomplis par ces trois Etats sur le plan international ait été de demander à devenir Membres des Nations Unies nous renforce dans notre conviction que cette organisation constitue un forum indispensable où les nations peuvent ensemble rechercher des solutions à leurs problèmes communs dans un esprit d'interdépendance réelle.

178. M. MAVROS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement hellénique et en mon nom personnel, je voudrais vous exprimer nos sentiments de vive satisfaction pour votre élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ces sentiments sont d'autant plus profonds du fait que les travaux de l'Assemblée seront conduits par un éminent pionnier du mouvement des pays non alignés et, en même temps, par un promoteur éclairé de l'idée d'une coopération politique sincère et étroite des pays méditerranéens.

179. Etant donné les relations traditionnellement amicales entre nos deux pays, il serait superflu de vous dire, Monsieur le Président, que la délégation hellénique ne ménagera aucun effort pour vous assister dans l'accomplissement de votre mission difficile.

180. Je voudrais également rendre hommage au Président sortant, M. Benites, de l'Equateur, pour l'efficacité avec laquelle il a accompli ses devoirs. M. Benites a non seulement fait preuve d'une habileté diplomatique exceptionnelle pendant une année marquée par des problèmes internationaux complexes, mais il a également présidé avec beaucoup de succès la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

181. Ma délégation voudrait également rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour les efforts infatigables qu'il a déployés vers la réalisation des buts de l'Organisation et pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

182. En outre, je voudrais, au nom de mon gouvernement, saluer les trois nouveaux Etats Membres de l'Organisation. La Grèce exprime aux Gouvernements du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau ses félicitations sincères et ses meilleurs vœux de progrès et de prospérité.

183. Je vais maintenant exposer les vues de mon gouvernement en ce qui concerne certains des principaux points de notre ordre du jour. Il est évident que le nouveau Gouvernement de la Grèce, qui bénéficie d'un soutien populaire très étendu et qui représente les aspirations démocratiques de notre peuple, devra réévaluer certains des aspects fondamentaux de notre politique étrangère, à la lumière des événements qui ont eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur de notre pays. Le Gouvernement hellénique est convaincu que les différences existant dans les systèmes politiques et sociaux des pays ne constituent pas un obstacle à la promotion et au développement de relations amicales entre Etats. Nous croyons que ces relations peuvent facilement s'étendre à une coopération très diversifiée portant sur différents domaines d'activités, dans le contexte de relations multilatérales aux Nations Unies et dans d'autres organes internationaux ou hors de ce contexte.

184. Nous croyons aux principes qui sont à la base même de l'Organisation et qui sont la seule source d'espérance pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Ces principes sont : le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, la condamnation de toute forme d'impérialisme, d'expansionnisme et de colonialisme, notamment sous leurs formes les plus récentes, telles que l'impérialisme économique, l'expansionnisme chauvin ou le colonialisme dissimulé.

185. Nous voudrions maintenant passer à un autre point qui figure à l'ordre du jour depuis la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale : la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée à la vingt-cinquième session [*résolution 2734 (XXV)*]. Ce texte pourrait à lui seul démontrer, si besoin était, que l'Organisation ne manque ni de bonnes idées ni de nobles idéaux. Ce qui manque à l'Organisation c'est la volonté de certains de ses membres de poursuivre ces idéaux, de même que le courage politique d'éviter l'utilisation de la force ou la menace de la force dans les différends internationaux.

186. Le paragraphe 1 de la Déclaration "réaffirme solennellement la validité universelle et inconditionnelle des buts et principes de la Charte des Nations Unies en tant que fondement des relations entre Etats, quels que soient leurs dimensions, leur situation géographique, leur niveau de développement ou leur système politique, économique et social, et déclare que la violation de ces principes ne saurait être justifiée par aucune circonstance".

187. Le paragraphe 2 demande à tous les Etats de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat.

188. Le paragraphe 3 réaffirme solennellement que, en cas de conflit entre les obligations des Membres de l'Organisation des Nations Unies en vertu de la Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront.

189. Le paragraphe 5 réaffirme, entre autres, que nulle acquisition territoriale résultant de la menace ou

de l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale.

190. Si j'ai cité quelques extraits de la Déclaration, c'était uniquement pour souligner du haut de cette tribune, que point n'est besoin d'adopter de nouveaux textes avant bien des décennies si nous sommes tous disposés à respecter ceux qui existent déjà. C'est pourquoi ma délégation estime qu'il faut insister sur la nécessité, pour chaque Etat Membre, d'appliquer à la lettre les principes de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale à tous égards et dans tous les cas.

191. Nous pensons que les mêmes observations devraient être formulées en ce qui concerne un autre point de l'ordre du jour, à savoir le raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les relations internationales contemporaines. Essayer de trouver des moyens et des procédures en vue de rehausser l'efficacité des résolutions des Nations Unies revient à chercher le "juste milieu" entre le nationalisme outrancier maintenant désuet et l'idéal encore inaccessible d'une autorité internationale centrale.

192. La Grèce a, dès le début, appuyé l'initiative du Gouvernement roumain en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour¹. Aujourd'hui plus que jamais nous pensons que le rôle de l'Organisation des Nations Unies devrait être renforcé, notamment dans la zone hautement sensible de Chypre et au Moyen-Orient. Je traiterai un peu plus loin de la situation actuelle à Chypre et dans la région voisine — situation qui comporte des risques graves pour la paix et la sécurité internationales.

193. Ma délégation a été heureuse de lire, dans l'introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [voir A/1960/1/Add.1, sect. VIII], que quelques progrès avaient été réalisés dans les travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix en dépit de la complexité des problèmes en jeu. Nous avons également constaté avec satisfaction que ce comité et son groupe de travail avaient continué leurs efforts pour se mettre d'accord sur des principes directeurs touchant l'exécution d'opérations de maintien de la paix.

194. De l'avis de ma délégation — et l'expérience récente de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [UNFICYP] renforce cette opinion — toute opération de maintien de la paix doit, pour réussir, être fondée sur les conditions et garanties suivantes : Premièrement, on devrait disposer de forces de maintien de la paix efficaces et suffisamment puissantes. Deuxièmement, il devrait être formellement interdit à toute force militaire nationale d'attaquer les forces de maintien de la paix ou de faire pression sur elles; il faudrait instaurer un système permettant une sanction internationale immédiate et automatique chaque fois qu'une attaque de ce genre a lieu. Troisièmement, aucune entrave, aucune obstruction ne devrait empêcher les forces de maintien de la paix d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

195. Nous craignons que si notre organisation ne prend pas de mesures conformes à ces principes directeurs généraux, très bientôt les opérations de maintien de la paix perdront toute efficacité, les pays

qui y contribuent ne seront plus disposés à envoyer leurs soldats dans des zones troublées et toute la tâche de maintien de la paix de l'Organisation s'effondrera totalement.

196. Le Secrétaire général et d'autres orateurs ont exprimé ces mêmes appréhensions au cours de la 1793^e séance du Conseil de sécurité le 15 août dernier, quand, après la reprise de leur agression à Chypre, les troupes turques ont attaqué délibérément certaines unités de la Force, tuant et blessant plusieurs de ses membres.

197. A ce propos, nous nous sentons obligés de déclarer que — pour reprendre les termes du Secrétaire général — "la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies... et... le respect, par ses membres, des décisions de ses principaux organes" ne peuvent être sauvés par des résolutions telles que la résolution 359 (1974) du Conseil de sécurité, aux termes de laquelle le Conseil "Déploie profondément le fait que des membres de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ont été tués ou blessés". Cette timidité de la part du Conseil lorsqu'il s'agit de nommer l'agresseur ne peut qu'encourager, à long terme, d'autres agresseurs potentiels à perpétrer des crimes de ce genre et à violer les résolutions du Conseil de sécurité.

198. La course aux armements et les questions relatives au désarmement continuent d'occuper une place importante dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Une conférence mondiale du désarmement stimulerait, sans aucun doute, des efforts en vue du désarmement et donnerait à cette question un caractère d'urgence. Elle faciliterait un échange de vues sur ce problème d'importance primordiale et permettrait de faire le point des progrès réalisés jusqu'ici dans ce domaine. On peut espérer que certaines mesures concrètes seraient également prises en vue d'intensifier une action internationale future à cet égard. Pour atteindre ces objectifs, la conférence devrait être dûment préparée et tous les Etats, en particulier les puissances nucléaires, devraient y participer.

199. La conférence de révision convoquée au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit avoir lieu l'année prochaine aura, espérons-le, les résultats qu'attendent tous les pays et peuples épris de paix.

200. Nous sommes également pleinement conscients de l'importance capitale de la phase actuelle des entretiens sur la limitation des armes stratégiques en ce qui concerne la paix internationale à l'avenir. En outre, le Gouvernement hellénique est résolu à jouer un rôle actif dans la phase actuelle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. L'action entreprise, individuellement ou conjointement, par les Etats plus petits participant à cette conférence est un corollaire important des négociations entamées par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Bien que les grandes puissances aient une responsabilité spéciale en matière de maintien de la paix, un ordre international véritablement pacifique ne pourra être établi si les Etats plus petits n'assument pas pleinement leurs propres obligations et leurs propres responsabilités. Ceci est encore plus vrai à la suite des événements dont nous avons été récemment les témoins à Chypre.

201. Une autre question liée au problème du désarmement et du contrôle des armements est celle de l'interdiction des armes qui pourraient causer des souffrances inutiles ou avoir des effets incontrôlables, tels le napalm ou d'autres armes incendiaires. Nous connaissons tous les résultats auxquels ont abouti les travaux de la Conférence diplomatique de Genève sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés dans ce domaine. Toutefois, nous savons tous que l'un des pays qui a voté en faveur de la résolution 3076 (XXVIII) de l'Assemblée générale, adoptée l'année dernière, a utilisé cette année à Chypre des bombes au napalm contre des civils, des hôpitaux, des forêts et des unités de l'UNFICYP.

202. Le nouveau Gouvernement grec vise à restaurer les droits de l'homme et les libertés civiles en Grèce. Nous sommes heureux de pouvoir déclarer ici qu'après avoir repris le pouvoir mon gouvernement a libéré tous les prisonniers politiques, autorisé le retour en Grèce des exilés, rétabli la liberté d'opinion et celle de la presse et entamé un processus rapide de réanimation de toutes les institutions démocratiques. Malheureusement, cette évolution heureuse a coïncidé avec la suppression des droits de l'homme à Chypre à la suite de l'invasion de l'île par les Turcs. On viole en ce moment même les droits de l'homme touchant le domicile, la liberté, la propriété et la vie des hommes et des femmes.

203. Pendant les sept et demi dernières années, le peuple grec a connu une répression sans précédent de ses droits de l'homme et de ses libertés civiles. Dans sa lutte pour recouvrer sa liberté, le peuple grec a recherché l'appui des institutions internationales responsables de l'application du droit régissant la protection internationale des droits de l'homme. Des questions relatives à la situation en Grèce furent portées, sans succès, à l'attention de la Commission des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires. Je cite cet exemple parce qu'il fait apparaître une faiblesse fondamentale du système des Nations Unies en matière de protection des droits de l'homme. Mon gouvernement demande instamment que l'on renforce la mise en œuvre des instruments se rapportant à la protection internationale des droits de l'homme et il appuiera toutes les initiatives qui seront prises dans ce sens.

204. Alors que les puissances coloniales ont abandonné ou sont sur le point d'abandonner leurs colonies, nous sommes aujourd'hui, aux Nations Unies, les témoins d'un événement étonnant : la tentative par un Membre de l'Organisation d'en coloniser un autre. Je fais allusion, bien sûr, aux agissements turcs à Chypre.

205. En ce qui concerne la Grèce, ses luttes contre le colonialisme, le fascisme et l'impérialisme sont bien connues, comme en témoigne son attitude pendant les deux guerres mondiales. Cette lutte se poursuit aujourd'hui par des moyens pacifiques. Nous sommes du côté des peuples opprimés et nous appuyons sans réserve les nations d'Afrique qui se trouvent encore sous le joug colonial.

206. Notre position concernant la discrimination raciale est également nette et sans équivoque. Ce n'est pas par accident que la Grèce qui a, au cours de ses

3 000 années d'histoire, connu toutes sortes de phénomènes sociaux et économiques n'a jamais expérimenté la discrimination raciale.

207. Ma délégation est particulièrement heureuse de déclarer que, dans toutes les questions importantes, la Grèce se trouve au côté de ses amis africains, non seulement parce que leurs aspirations sont légitimes, mais également parce que le peuple grec est passé et continue de passer par chacune des étapes de la lutte que les Africains mènent aujourd'hui pour parvenir à la liberté, à l'indépendance économique et au développement.

208. Passant maintenant à la situation économique internationale, je dois exprimer l'inquiétude croissante qu'éprouve ma délégation devant le désordre qui règne aujourd'hui dans les affaires économiques du monde et face au caractère inhabituel des problèmes à résoudre.

209. Le système de coopération économique internationale mis sur pied après la guerre se désintègre sous la pression de l'inflation et du désordre monétaire. La pauvreté et la faim continuent d'affliger la plus grande partie de l'humanité et la disparité des niveaux de vie et du développement économique et social qui existe entre les pays en développement et les pays développés continue de s'accroître.

210. Contrairement à ce que l'on avait attendu, la prétendue internationalisation des sociétés de consommation n'a pas profité aux masses pauvres des pays en développement. Comme le fait apparaître la détérioration constante de la situation économique mondiale, nous devons affronter un avenir sombre si la communauté internationale refuse d'accepter de nouveaux principes et de prendre des mesures d'urgence.

211. Les conclusions auxquelles a abouti la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et le développement — notamment la Déclaration de l'Assemblée et les Programmes d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international — seront réexaminées à la session actuelle; il est regrettable que le Conseil économique et social n'ait pas été en mesure de parvenir à une décision sur les mesures à prendre en ce qui concerne le programme relatif à l'ordre économique international. Il appartient à la Deuxième Commission de l'Assemblée de maintenir l'élan donné par cette session extraordinaire. La Deuxième Commission dispose d'une occasion unique d'entreprendre des changements fondamentaux dans le système, car la crise actuelle a déjà permis d'entrevoir des relations économiques nouvelles et a reconnu la nécessité pour les pays les moins développés de participer pleinement et efficacement au processus de décision internationale pour les questions économiques. Heureusement, il apparaît de plus en plus que de nouvelles politiques de développement sont élaborées pour élever le bien-être des pauvres en augmentant leur capacité de participer au processus de développement; ces politiques peuvent en fait promouvoir, plutôt que ralentir la croissance économique.

212. Nous pensons que la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire constituent les fondations sur lesquelles on pourra construire et à

partir desquelles on pourra redresser le déséquilibre actuel de l'économie mondiale. Nous croyons également que c'est dans le cadre des Nations Unies que ces problèmes peuvent être résolus et qu'un nouvel ordre économique pourra se faire jour. Peut-être les dispositions institutionnelles actuelles des Nations Unies ne suffisent-elles pas pour traiter toutes les questions complexes qui entrent en jeu. En ce cas, il conviendrait de procéder aux changements nécessaires pour mettre en œuvre les programmes d'urgence.

213. J'ajouterai que la délégation grecque attache une importance particulière au projet de charte des droits et devoirs économiques des Etats telle qu'approuvée en principe à Mexico en juin dernier. A notre avis, ce projet de charte, qui sera examiné par la Deuxième Commission en tant que point 48 de l'ordre du jour³, est un document bien équilibré qui, à n'en pas douter, pourrait renforcer le nouvel ordre économique international et aider les pays les plus défavorisés du tiers monde.

214. Après avoir réglé efficacement les problèmes à court terme, il faudrait accepter une nouvelle stratégie économique à laquelle s'intéressent maintenant les milieux dirigeants tant des pays industrialisés que des pays en développement, de sorte que l'on s'attache moins aux généralités et aux abstractions de la croissance économique pour accorder plus d'attention aux besoins immédiats et critiques de nos sociétés.

215. Nous devons féliciter la BIRD des mesures importantes qu'elle a prises en ce sens en appuyant une stratégie susceptible de donner essor à un ordre de priorités nouveau et plus humain; féliciter également le FMI de ses efforts pour régler la question urgente des difficultés de la balance des paiements et du recyclage des excédents.

216. L'on aurait tort cependant de croire que la montée en spirale des prix du pétrole soit la seule, ou même la principale des causes de l'instabilité actuelle. Toutefois, l'économie mondiale étant ce qu'elle est, nous ne sommes pas à l'abri de la désintégration économique et financière, de l'isolement national ou de la recherche d'une autonomie économique accrue dans de nombreux pays. Ainsi, nous voyons s'accroître les contrastes pathétiques qui existent entre pays industrialisés et pays en développement. Si nous ne parvenons pas à instaurer le nouvel ordre économique international que le monde attend de nous, nous risquons de déclencher une réaction en chaîne de forces destructrices.

217. Des efforts internationaux concertés, qui combindraient un programme à long terme et une action immédiate, permettraient d'éliminer les graves dangers de profonde instabilité qui nous menacent.

218. La Grèce, nation essentiellement maritime et pays presque entièrement entouré par la mer, attache une importance particulière au développement du droit de la mer entrepris sous les auspices des Nations Unies. Nous devrions, ensemble, chercher à aboutir à des principes convenus régissant les espaces maritimes et éviter toute action unilatérale arbitraire. Les notions nouvelles du fond des mers, héritage commun de l'humanité, et d'une zone économique exclusive devraient être harmonieusement développées,

sans que l'on perde de vue pour autant la notion fondamentale de la liberté des mers pour la navigation pacifique, lien vital entre les nations pour ce qui est de l'échange des biens et des personnes. La législation nouvelle devrait dûment faire état de la protection du milieu marin et de l'utilisation rationnelle des ressources de la mer. Il va sans dire que, d'après cette formule, le territoire continental et insulaire des Etats devrait se voir attribuer un traitement égal, ce qui assurerait l'indivisibilité de la souveraineté étatique et la non-discrimination entre populations continentales et insulaires.

219. Nous sommes convaincus que la nouvelle législation devrait chercher à mettre au point des règles nettes et objectives, à éviter des dispositions vagues ou ambiguës, à ne pas permettre des actions arbitraires ou unilatérales de la part des Etats, de façon à prévenir tout conflit qui risquerait de survenir en l'absence de normes juridiques. Lors des prochaines sessions de la Conférence sur le droit de la mer, nous continuerons d'apporter notre contribution dans cet esprit.

220. J'aborde maintenant l'un des problèmes les plus difficiles dont l'Organisation ait jamais eu à connaître, celui du Moyen-Orient. Depuis le début du conflit, la Grèce a dit que ce problème ne pouvait être résolu par la force. Une fois de plus, la guerre d'octobre nous a donné raison.

221. La Grèce a eu l'occasion de souligner à maintes reprises le principe sans cesse réaffirmé par les résolutions du Conseil de sécurité, à savoir que l'acquisition de territoires par la conquête militaire est inadmissible. Aucune guerre ne saurait résoudre un problème politique.

222. A propos du traitement des populations civiles dans les zones occupées, le Gouvernement grec estime que la stricte application de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre devrait être la norme minimum suivie dans tous les territoires occupés du monde, sans aucune exception.

223. D'une façon générale, à notre sens, aucun problème ne peut être résolu de manière pacifique et durable si les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ne sont pas mises en œuvre par toutes les parties en cause et si tous les intéressés ne sont pas résolus à appliquer scrupuleusement les principes de la Charte.

224. Pour la délégation grecque, le fait que la question de Palestine a été inscrite à l'ordre du jour de la présente session est la preuve que l'Assemblée générale est disposée à faire face aux réalités actuelles. Ce n'est pas en s'en détournant que l'on peut régler des problèmes comme la question palestinienne. Bien au contraire, un échange de vues démocratique et serein, dans cette instance internationale suprême, offrira toujours la possibilité de se rapprocher d'une solution.

225. La situation déjà tendue au Moyen-Orient s'est encore aggravée ces derniers mois du fait de l'invasion de Chypre par la Turquie. Le 15 juillet, par un coup d'Etat que nous avons tous condamné, l'archevêque Makarios, président légitime élu de la République, a été renversé. Ce coup d'Etat n'était pas dirigé contre

la communauté chypriote turque, comme l'ont reconnu le chef de la communauté turque de Chypre ainsi que le Premier Ministre de la Turquie, qui ont fait des déclarations publiques à cet effet. Pendant les combats, lors du coup d'Etat, aucun Chypriote turc n'a été tué ou blessé. Pourtant, cinq jours plus tard, d'importantes forces d'invasion turques débarquaient à Chypre et l'aviation turque a attaqué sans discrimination des civils sans armes, sous le prétexte futile de protéger la minorité chypriote turque de l'île, laquelle, je le répète, n'avait en aucune façon été molestée.

226. Nous nous trouvons aujourd'hui devant la situation suivante : l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Chypre, pays indépendant et non aligné Membre des Nations Unies et membre du Commonwealth, ont été gravement compromises. Son identité même est menacée. Une bonne partie de son territoire est actuellement occupée par des forces d'invasion étrangères qui ont ouvertement déclaré leur intention de rester dans l'île, après avoir expulsé de la région la population indigène.

227. A la Conférence de Genève, convoquée à la demande du Secrétaire général pour rechercher les moyens de mettre en œuvre la résolution 353 (1974) du Conseil de sécurité, en date du 20 juillet 1974, on nous a présenté un ultimatum nous obligeant à choisir entre deux plans qui offraient certains aspects communs. Tous deux prévoyaient la séparation physique des deux communautés, assortie d'un échange forcé de populations.

228. En fait, le territoire qui devait revenir à la minorité chypriote turque, laquelle représente 18 p. 100 de la population totale, constituait 34 p. 100 de la superficie de l'île. Qui plus est, ce territoire devait comporter les terres les plus fertiles représentant 70 p. 100 de la production agricole du pays, 60 p. 100 de l'industrie, 80 p. 100 des recettes touristiques, 100 p. 100 de l'industrie minière; il contenait également les principales réserves d'eau potable et le seul port en eau profonde de l'île. Et tout cela sous le prétexte de protéger une petite minorité. Lorsque le Président par intérim de Chypre, M. Clerides, demanda une suspension de 36 heures en raison des exigences exorbitantes de la Turquie, qui équivalaient à un partage et condamnaient la grande majorité de la population de l'île à une vie de misère et de pauvreté, la Turquie opposa un refus. Deux heures plus tard, les troupes turques avançaient à nouveau, semant la mort et la destruction, assassinant des hommes des troupes des Nations Unies, bombardant des hôpitaux et des écoles. Les appels répétés de cessez-le-feu lancés par le Conseil de sécurité demeuraient ignorés. La Turquie ignore même le cessez-le-feu proclamé le 16 août 1974 par son propre premier ministre. Finalement, les troupes turques arrêterent leur avance deux jours plus tard, après avoir occupé 40 p. 100 du territoire de Chypre et créé un problème de réfugiés d'une ampleur immense rappelant les problèmes analogues qui s'étaient posés dans la région, au résultat duquel 200 000 personnes se trouvèrent déracinées de leurs foyers.

229. Tout cela fut qualifié hypocritement par le Premier Ministre et la presse de la Turquie d'"intervention de maintien de la paix". Cependant, les chefs militaires qui, quatre ans auparavant, avaient élaboré

le plan de cette opération, l'avaient dotée d'un autre nom et appelée "Attila". Inconsciemment ou peut-être involontairement, ils l'avaient identifiée au chef des Huns connu dans l'histoire comme le fléau de Dieu.

230. On prétend publiquement que la Turquie était habilitée à intervenir à Chypre en vertu des dispositions du Traité de garantie de 1960, signé par la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni.

231. Le Traité mentionnait bien le fait que l'une des puissances garantes pourrait entreprendre une "action unilatérale" si les consultations avec les autres parties venaient à échouer. Cependant, le Traité ne mentionne pas, ne pouvait mentionner une action militaire, car une telle disposition aurait constitué une violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Cependant, Chypre a été envahie par des forces militaires très importantes sans qu'il y ait eu des consultations préalables entre les puissances garantes.

232. Le Traité de garantie, comme son titre l'implique, garantissait spécifiquement l'ordre constitutionnel de Chypre et l'action envisagée devait viser au rétablissement de cet ordre constitutionnel s'il avait été détruit. Cependant, on nous a demandé à Genève et on nous demande encore aujourd'hui d'accepter un cadre constitutionnel entièrement nouveau pour l'île, cadre que le peuple de Chypre, non seulement n'a jamais accepté, mais n'a même jamais discuté.

233. Le Traité garantit l'unité territoriale de la République. Cependant, on nous demande d'accepter son partage.

234. Le Traité garantit l'indépendance de la République. Pourtant, le plan turc, si on en acceptait la substance, conduirait soit à l'abolition complète de cette indépendance par l'annexion des deux parties de Chypre à la Turquie et à la Grèce respectivement, soit à l'établissement d'un protectorat turc sur l'île. Car, comment douter, qu'avec la partie septentrionale de la République soumise au contrôle chypriote-turc et avec la proximité géographique de la Turquie, le Gouvernement fédéral central envisagé dans le plan turc pourrait ne pas se plier aux moindres caprices de la Turquie ?

235. Le Traité garantit la souveraineté de la République de Chypre. Mais comment un Etat, quel qu'il soit, peut-il être véritablement souverain sans être indépendant ?

236. Les traités internationaux ne sont invoqués que pour être violés de façon ouverte et éhontée. Pendant des semaines, pendant des mois, nous avons assisté au viol d'un petit pays non aligné par son voisin beaucoup plus puissant. Les ordres répétés du Conseil de sécurité de l'Organisation ont été, soit méprisés, soit ignorés ouvertement. Nous voyons se créer un problème de réfugiés nouveau, d'une ampleur énorme, et l'on invoque les souffrances humaines sans aucune pudeur pour obtenir des avantages politiques.

237. La Grèce a déjà déclaré — et je suis heureux de pouvoir réitérer solennellement cette affirmation du haut de cette tribune — qu'elle ne poursuit aucun dessein secret à Chypre. En tant que signataire des accords de Nicosie, la Grèce s'est prononcée contre

l'enosis et contre le partage. Elle accepte le fait que la République de Chypre est et doit demeurer un Etat indépendant et souverain et que son intégrité territoriale doit être respectée de tous. Elle accepte qu'en tant qu'Etat indépendant et souverain, la République de Chypre est et doit être libre de suivre la politique étrangère de non-alignement ou toute autre politique répondant le mieux à ses intérêts.

238. Enfin, la Grèce a déclaré en plusieurs occasions qu'aucune puissance étrangère, notamment les puissances garantes aux termes du Traité de 1960, n'a le droit d'imposer à la population de Chypre des arrangements constitutionnels qu'elle aurait elle-même élaborés. C'est là une question qui relève exclusivement — exclusivement, je le répète — de la population qui habite l'île et il appartient aux Chypriotes grecs et aux Chypriotes turcs de déterminer librement et d'un commun accord les institutions dans le cadre desquelles ils désirent vivre. Je mets l'accent sur le mot "librement". Non point à l'ombre de 40 000 hommes de troupes étrangères et de plus de 200 chars d'assaut, ni sous la pression de la souffrance de 200 000 réfugiés.

239. A cet égard, permettez-moi de déclarer qu'une réduction, par étapes, de troupes et d'armements, à la suite des derniers événements, n'est pas la réponse à ce problème particulier. Que ce soit 40 000 ou 20 000 soldats turcs qui restent dans l'île est un fait qui ne résout nullement le problème tant que l'autre partie est totalement désarmée.

240. Les problèmes en cause sont maintenant clairement posés. La question est celle-ci : que doivent faire les Nations Unies pour les régler ? Selon la Grèce, les Nations Unies doivent agir conformément à la Charte, ou bien admettre leur échec.

241. Notre organisation est fondée sur la règle du droit. Elle incarne les espoirs et les aspirations de la grande majorité des nations pour progresser dans la paix et la sécurité. Son organe exécutif, le Conseil de sécurité, a été chargé de l'application de ses principes et a été doté à cet effet de pouvoirs appropriés. Au sein du Conseil de sécurité, les cinq membres permanents se sont vu confier par la Charte des responsabilités bien définies. Cependant, la plupart d'entre eux ne se sont pas montrés à la hauteur de leurs devoirs et de leur rôle.

242. Nous possédons les instruments. La volonté existe-t-elle ? Ou allons-nous demeurer passifs et assister complaisamment à l'application d'une autre forme de règle : celle du droit de la force et de la conquête ? S'il en était ainsi, nous reviendrions à zéro. S'il en était ainsi, chaque petite nation principalement les pays non alignés vivrait dans la crainte de ses voisins plus importants et plus puissants. S'il en était ainsi, nous sombrerions dans la boue de notre propre faiblesse morale et nous subirions le sort de la défunte Société des Nations.

243. Ce dont nous avons besoin à cette heure critique, c'est de courage et de détermination; car, non seulement l'avenir des Nations Unies en tant que garant de la paix repose sur une solution du problème de Chypre, mais l'ordre international lui-même est également en jeu.

244. Il est inconcevable qu'après l'holocauste consécutif à deux guerres mondiales, le monde entier

représenté dans cette enceinte puisse assister en simple spectateur au drame de la destruction de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un petit Etat non aligné et non armé par les forces militaires d'un puissant voisin. C'est une honte pour notre civilisation et pour le monde entier que plus de 200 000 réfugiés chypriotes aient pu être chassés de leurs foyers et contraints de vivre à ciel ouvert alors que l'hiver est tout proche. Le monde entier doit mettre fin rapidement à cette agression qui ramène l'humanité civilisée plusieurs siècles en arrière.

245. Toute tentative de résoudre le problème de Chypre par la force des armes donnerait naissance à une source permanente de difficultés dans cette zone si délicate du Moyen-Orient et entraînerait des complications imprévisibles. Les Nations Unies doivent agir avec courage et détermination. La tragédie de la pusillanimité a déjà plongé le monde dans deux conflits mondiaux. Tirons la leçon qui s'impose afin de prévenir un véritable désastre international.

246. Le peuple de Grèce et le nouveau Gouvernement grec ont foi dans les valeurs morales et politiques inscrites dans la Charte. Ils pensent que l'immense majorité de l'humanité veut vivre dans une société internationale ordonnée et sûre. Ils sont certains que l'ordre primera la force et que l'Organisation fera une fois de plus preuve de sa force, de sa vitalité et de son utilité.

247. Je prie ardemment pour que cette foi, cette conviction et cette confiance ne soient pas déçues.

248. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Honduras qui désire remercier l'Assemblée générale pour la solidarité qu'elle a manifestée à la suite de l'ouragan qui a dévasté son pays.

249. M. MARTÍNEZ ORDÓNEZ (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai demandé la parole pour exprimer au Président de l'Assemblée la profonde reconnaissance de la délégation du Honduras pour l'intervention qu'il a faite au début de la séance de cet après-midi concernant la tragédie que connaît ma patrie. En même temps, je désire exprimer notre gratitude pour le contenu du message que le Président, au nom de l'Assemblée, a adressé au Président du Honduras au sujet de la solidarité humaine qu'il a manifestée au peuple et au Gouvernement de mon pays.

250. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous adresser également les remerciements de la délégation du Honduras, du Gouvernement et du peuple de mon pays à l'égard des délégations des nombreux pays qui ont des relations avec le nôtre et qui, dans cette triste circonstance, nous ont manifesté leur solidarité et leur amitié. Particulièrement, je voudrais associer à ces remerciements M. Miguel Angel de la Flor Valle, ministre des relations extérieures du Pérou, pour les paroles qu'il a prononcées ce matin concernant la tragédie que connaît le Honduras.

251. Le Secrétariat et l'Organisation elle-même ont répondu "présents" dès le premier instant de cette tragédie qui frappe mon pays; également, nos frères d'Amérique latine ainsi que d'autres nombreux pays qui entretiennent des relations avec le Honduras ont réagi de la même manière. Vers eux, du fond du cœur, va notre profonde reconnaissance.

252. La tragédie qui s'est abattue sur mon pays est presque inconcevable. Parler de dommages s'élevant à près d'un milliard de dollars dans un pays qui ne compte que trois millions d'habitants dont le revenu par personne n'atteint même pas 200 dollars par an suffit à vous donner une idée de l'ampleur du problème que nous devons résoudre à l'avenir. Dans l'immédiat, la perte de vies humaines, la destruction de tout mode de vie, de tout emploi du peuple de mon pays affectent notre nation tout entière. En toute sincérité, je ne peux que vous dire que, seuls, nous ne pourrions pas relever le défi que nous pose l'avenir.

253. Par mon intermédiaire, le Ministre des affaires étrangères du Honduras, M. César A. Batres, a demandé aujourd'hui au Président la possibilité de soumettre à l'Assemblée générale, en tant que cas d'urgence la situation tragique que traverse mon pays, et qu'il lui soit permis, à titre spécial, de prendre la parole mercredi prochain.

254. Je prierai les représentants de tous les pays de bien vouloir être présents pour entendre les renseignements qui leur seront donnés concernant la situation critique que connaît la population du Honduras, et je suis certain que, dans cette manifestation de solidarité humaine, nous serons en mesure de trouver la voie qui nous permettra d'avoir foi en l'avenir et dans les institutions internationales.

255. Du fond de mon âme, je vous remercie.

256. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont manifesté le désir d'exercer leur droit de réponse.

257. M. HUERTA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais reprendre brièvement ce qui a été dit par le Ministre des affaires étrangères de Finlande au sujet de mon pays, lorsqu'il a lancé un appel pour la libération des prisonniers politiques.

258. Il n'y a pas au Chili de prisonniers politiques. Il n'y a pas de persécutions pour des raisons de conscience : il y a des détenus incarcérés en vertu de dispositions constitutionnelles et après investigations à la suite d'accusations pour des crimes de droit commun en vertu des lois en vigueur.

259. Je voudrais seulement demander au Ministre des affaires étrangères de la Finlande de prendre connaissance de ce qu'a dit il y a seulement 12 jours le chef d'Etat du Chili, le président Pinochet, aux pays qui se sont signalés par les attaques lancées contre ma patrie, afin que ces pays puissent libérer leurs prisonniers politiques de la même manière que le Chili entend le faire pour ses détenus et même dans le cas de condamnés, en commuant leur peine de détention ou en leur permettant de quitter le pays sous la surveillance de la Croix-Rouge internationale.

260. Nous espérons que les pays qui se conforment aux vœux de la communauté internationale et qui participent à nos discussions nous aideront à atteindre cet objectif.

261. M. OLCAY (Turquie) : J'ai demandé la parole simplement pour mettre les choses au point et rectifier les erreurs qui me semblent avoir été commises délibérément. J'aurais espéré pouvoir me tromper dans ce jugement porté à l'égard du Ministre des affaires étrangères de Grèce. Cependant, je dois encore abuser de votre patience à cette heure tardive.

262. Je serai bref, laissant à mon ministre le soin de donner dans son intervention, s'il le juge nécessaire — et j'en doute fort — une plus large réponse aux distorsions de la vérité en ce qui concerne l'affaire de Chypre.

263. Nous aurions espéré, de la part du Ministre des affaires étrangères de Grèce, un discours d'un tout autre ton, surtout étant donné le fait que c'est le premier discours prononcé par le représentant d'un pays qui, hier encore, était sur la défensive en matière de violations des droits de l'homme, sous tous ses aspects. J'aurais qualifié de mensonges ce que le Ministre des affaires étrangères de Grèce a rapporté au sujet de la Conférence de Genève si les instructions de mon ministre m'avaient permis un langage aussi peu diplomatique. Je me bornerai donc à qualifier ses propos de distorsions complètes de la réalité.

264. Au cours de son long discours qui, en fait, était une diatribe contre la Turquie, le Ministre s'est laissé aller à dire un si grand nombre de choses que je me demande — étant donné que j'ai promis d'être bref et qu'il ne m'est accordé que 10 minutes — si je pourrai répondre à toutes ces distorsions.

265. On a parlé de l'attaque délibérée des troupes turques contre l'UNFICYP. Je démens catégoriquement et avec indignation cette assertion, surtout venant de la part du représentant d'une ethnie dont les représentants à Chypre, qu'il s'agisse de Grecs de Grèce ou de Grecs de Chypre ont — certainement pas délibérément, je le suppose — causé dans les rangs de l'UNFICYP les mêmes pertes déplorables.

266. On se souviendra qu'il y a encore quelques jours, nous déplorions — et c'est dans les rapports — le fait que des Grecs chypriotes avaient tué un représentant d'un des pays participant à l'UNFICYP, en lui tirant une balle dans la nuque. C'est vous dire qu'il vaut mieux ne pas entrer dans cet aspect de ce qui, en fait, est une tragédie à Chypre, qu'il s'agisse des membres des forces de Grèce — de la Grèce grecque ou de la Grèce chypriote — ou des forces de Turquie.

267. Le Ministre a parlé du fait que la Turquie avait un plan selon lequel il y aurait dans le nord de Chypre une zone qui serait la zone autonome turque. Je considère que, quel que soit l'angle à partir duquel on le considère, ce plan ne peut être pire que d'appeler tout un pays, prétendument non aligné et attaché à son indépendance par son propre président, en l'occurrence l'archevêque Makarios, l'ex-président, "la Grèce du Sud". J'attends toujours un démenti à cet égard, comme j'attends toujours ainsi que mes prédécesseurs, l'explication de la signification du rêve de l'*enosis*, de l'idéal de la grande Grèce, dont Chypre ne serait qu'un des fleurons et que l'archevêque et les Grecs chypriotes n'ont jamais dénié. Ce que vient de dire le Ministre des affaires étrangères de Grèce, de la Grèce du Nord, pour plaire aux Chypriotes, au sujet du refus de l'*enosis* par le Gouvernement actuel expliquerait peut-être la violente diatribe publiée dans le quotidien *Le Monde* par l'archevêque contre le général Guisekis, chef actuel de la future démocratie hellénique.

268. Puis-je également demander si l'intervention turque n'aurait pas dû avoir lieu, s'il fallait laisser au pouvoir M. Sampson, de triste mémoire, le tueur

psychopate, autrefois ami et collaborateur intime de l'archevêque ?

269. C'est là la triste histoire qui a suscité l'intervention de la Turquie, intervention fondée, comme on le sait, sur des traités, quoi qu'en dise le représentant de la Grèce qui m'a précédé à la tribune et pour qui, peut-être, le *pacta sunt servanda* n'a pas les mêmes connotations que pour nous autres Turcs, et ceci après 10 ans d'affronts subis avec patience par la communauté turque qui espérait en vain que ses droits seraient reconnus.

270. Que dire des otages par rapport aux réfugiés ? On nous parle seulement de réfugiés. Oui, il y a eu des réfugiés. Il y a toujours eu des réfugiés à Chypre. Il y a eu pendant 11 ans des milliers de Turcs qui ont toujours vécu en réfugiés parce qu'ils étaient des citoyens de deuxième, de troisième, de quatrième classe. Il y a actuellement des Turcs qui continuent à vivre dans des camps, dans des villes ou dans des villages qui, en somme, du côté grec, sont des sortes de camps de concentration.

271. Il y a aussi un problème très brûlant auquel je m'en voudrais de ne pas faire allusion, lorsqu'on parle avec tant de facilité des réfugiés : je veux parler des quelques 10 000 Turcs qui vivent actuellement sur les territoires que l'on appelle les territoires des bases britanniques et qui servent, me semble-t-il, d'otages à une obscure machination politique que nous n'arrivons pas à comprendre.

272. Il aurait mieux valu ne pas toucher à tous ces sujets avant même qu'ait commencé la discussion qui devra prendre place, comme en a décidé cette assemblée [2237^e séance], avec la participation des représentants de la communauté turque, qui sont tellement mieux habilités que moi à expliquer la cause de leur communauté.

273. J'aurais pu parler encore très longtemps mais mon objet est d'attirer l'attention sur une distorsion qui est encore plus remarquable que toutes les autres. Je lis le texte qu'on a eu l'amabilité de distribuer. On a parlé de colonialisme, de Turquie voulant être colonialiste, de Turquie colonialiste. Le mot "colonie" je le suppose, est une invention grecque : "En ce qui concerne la Grèce, ses luttes contre le colonialisme, le fascisme et l'impérialisme sont bien connues, comme en témoigne son attitude pendant les deux guerres mondiales." [voir par. 205 ci-dessus*.] Là, c'est vraiment, comme disent les Anglais, ajouter l'insulte aux coups. De la part du représentant d'un pays qui, à la fin de la première guerre mondiale, pour servir les intérêts impérialistes de l'époque et pour s'élargir, a envahi mon pays, et dont les forces ont été rejetées à la mer à la suite de deux ans, trois ans d'une guerre farouche d'indépendance de la part de la Turquie, c'est vraiment, je crois, le comble de l'opprobre et je ne sais comment qualifier une telle distorsion de la vérité. Que mon ministre me le permette ou non je dirais que c'est un mensonge.

274. M. CARAYANNIS (Grèce) [interprétation de l'anglais] : Je suis obligé de répondre au représentant de la Turquie, mais sur un point seulement et ceci avec beaucoup de réticence étant donné l'heure tardive.

275. Le représentant de la Turquie a dit que mon ministre avait menti dans ce qu'il avait dit au sujet de Genève. Il vous sera facile de consulter les comptes rendus sténographiques du Conseil de sécurité. Tout y est dit. Vous trouverez les paroles du représentant de la Turquie, du représentant de la Grèce et du représentant du Royaume-Uni. Vous constaterez que ce qu'ont dit les représentants de la Grèce et du Royaume-Uni était une seule et même chose. Mon collègue de la Turquie a terminé en touchant au fond du problème et il nous a donné beaucoup de détails. Il aura le temps de nous donner toutes ces explications lorsque le moment viendra de discuter cette question dans cette enceinte. Il est réellement trop tard et je ne veux pas abuser de votre temps.

276. M. KYPRIANOU (Chypre) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je ne me sens pas non plus très à l'aise étant donné l'heure tardive, mais je vous prie d'user d'indulgence envers moi, car il se trouve que je représente un pays qui possède plus de 200 000 réfugiés. C'est la voix de ces réfugiés que je vais vous faire entendre ici, une voix que vous ne cesserez d'entendre pendant cette assemblée. C'est aux questions qu'ils poseront que certains pays devront répondre. C'est pourquoi je ne prendrai que quelques minutes de votre temps pour mettre au point un certain nombre de choses.

277. Le représentant de la Turquie s'est efforcé de justifier l'intervention. Il a parlé du coup d'Etat; il a parlé de M. Sampson, mais, apparemment, ceux qui ont inventé l'opération "Attila" devaient être au courant du coup d'Etat puisque le plan "Attila" a été mis en œuvre presque immédiatement après le coup, ayant été préparé depuis plusieurs années.

278. Pour ce qui s'est passé à Chypre, pour ce qui s'est passé en ce qui concerne les troupes des Nations Unies à Chypre et pour les victimes de cette tragédie, il nous faut encore une fois ce soir répéter notre suggestion : un organisme international doit, enfin, envoyer une mission d'enquête à Chypre pour voir ce qui est arrivé à la population de ce pays, aux femmes, aux enfants, à tous les habitants de Chypre.

279. Tout ce que l'on a dit pour justifier l'invasion ne mérite pas de réponse. Mais regardons pendant un moment vers l'avenir. J'espère avoir demain une réponse aux questions que je vais poser : va-t-on retirer les troupes turques de Chypre ? Les réfugiés pourront-ils retourner dans leurs foyers librement et en toute sécurité ? C'est là le fond du problème. Les négociations suivront.

280. M. OLCAY (Turquie) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais m'excuser, Monsieur le Président, par votre intermédiaire, auprès de tous les membres de l'Assemblée, qui, à cette heure tardive, ont, je le crois, un avant-goût de ce qui va se passer par suite de l'adoption d'un certain point de notre ordre du jour.

281. Je ne vais pas répondre à l'orateur précédent. Je considère qu'il représente seulement une des communautés de Chypre. Cependant, puisque deux Grecs ont pris la parole dans cette auguste assemblée, sans que la Turquie ait fait de déclaration jusqu'à présent, je voudrais seulement indiquer que le représentant chypriote turc répondra à l'orateur précédent lorsqu'il pourra exercer ce qui est son droit légitime en tant

* Cité en anglais par l'orateur.

que l'un des deux cofondateurs de l'Etat indépendant de Chypre.

282. Anticipant sur l'intervention du Ministre des affaires étrangères de la Turquie lorsqu'il s'adressera à l'Assemblée, je voudrais seulement dire que les intentions de la Turquie en ce qui concerne l'avenir de Chypre sont bien connues et qu'elles sont opposées à ce qu'étaient celles de la Grèce d'unir l'île de Chypre à la mère patrie grecque, de mettre fin à son indépendance et de transformer ce qu'elle considérait comme un Etat non aligné en une province d'Etat alignée. Contrairement à toutes ces intentions passées de la communauté chypriote grecque, de tous ses dirigeants et de certains gouvernements de la Grèce — je ne dis pas que le présent gouvernement a de semblables intentions, et j'espère qu'il ne les a pas — le désir de la Turquie est que Chypre soit indépendante et non alignée — non alignée si elle le décide, naturellement, car nous ne nous mêlons pas des affaires intérieures des autres — qu'elle soit vraiment indépendante et qu'elle ait toutes les garanties d'un Etat dans lequel les deux communautés qui le constituent ne se prennent pas à la gorge parce que l'une d'elles souhaite opprimer l'autre.

283. Bien sûr, tout ce qu'il faut en ce moment est la volonté — puisqu'un orateur précédent a parlé de volonté — de s'asseoir pour parler et négocier.

284. M. KYPRIANOU (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : La question de savoir si M. Olcay me reconnaît ou non est totalement hors de propos car il est évident que le représentant d'un pays qui est l'agresseur et qui essaie d'occuper mon pays est le moins qualifié pour décider qui devrait représenter le pays que son pays a attaqué. Un point c'est tout.

285. Naturellement, le représentant de la Turquie a dit, concernant la politique que Chypre pourrait suivre — et je pense que tout le monde a ri — que la Turquie ne désirait pas s'ingérer dans les affaires de Chypre, et que ce qu'elle fait présentement, n'est pas

une ingérence dans les affaires chypriotes; 40 000 hommes de troupe, 200 chars, des bombardements, des meurtres, des viols, voilà, selon lui, une action qui ne constitue pas une ingérence dans les affaires intérieures de Chypre; et la tentative d'imposer une solution par la force, en opprimant les populations, n'est pas non plus une ingérence dans les affaires de Chypre !

286. Puis, une fois encore, il a repris le thème de l'*enosis*. Pourquoi devrions-nous en discuter derrière des portes fermées ? Parlons-en ici : la Turquie est-elle prête à signer un accord, ici, aux Nations Unies, excluant l'*enosis*, excluant le partage et prévoyant le retrait de toutes les troupes de Chypre et le retour de tous les réfugiés dans leurs foyers dans des conditions de sécurité assurées par les Nations Unies, la population ayant la possibilité de décider librement du genre de gouvernement qu'elle souhaite ?

287. Pourquoi ceci devrait être discuté à huis clos dans les couloirs, à la pointe du fusil et sous la pression ? Pourquoi ? Bien sûr, il y a beaucoup à dire en ce qui concerne la diplomatie tranquille, mais celle-ci ne s'applique guère — et je me réfère aussi à ce qu'a dit ce matin un autre orateur — dans le cas d'un petit pays qui a souffert et souffre encore autant, et dont la vie même est mise en danger.

La séance est levée à 19 h 45.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes*, point 24 de l'ordre du jour, document A/8792.

² Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, 1793^e séance*, par. 20.

³ Adopté ultérieurement en tant que résolution 3281 (XXIX).

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 382, n° 5475.